This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Vet. Fr. III 82545.

PARIS EN 1860

LES

THÉATRES DE PARIS

DEPUIS 1806 JUSQU'EN 1860

Paris. — Imp. de la Librairie Nouvelle, A Bourdilliat, rue Breda, 15.

PARIS EN 1860

LES

THÉATRES DE PARIS

DEPUIS 1806 JUSQU'EN 1860

PAR

M. L. VÉRON
Député et membre du Conseil général de la Seine

Illustré de 15 dessins par Bourdelin

PARIS
LIBRAIRIE NOUVELLE
Boulevard des Italiens, 15

A. BOURDILLIAT ET Cie, ÉDITEURS

La traduction et la reproduction sont réservées.

1860

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
30 JUL 1969
OF OXFORD
LIBRARY

PARIS EN 1860

SOMMAIRE

Le Louvre. — La zone suburbaine. — Constructions achevées ou commencées de 1852 à 1860. — Écoles. — Asiles. — Édifices religieux. — Fontaines. — Squares. — Hôpitaux. — Hospices. — Maisons de secours. — Ponts. — Voies nouvelles. — Égouts. — Abattoirs. — Maisons démolies. — Maisons construites. — Piétons et voitures. — Boileau. — Gresset. — Les femmes de Paris.

En 1821, arrivait du fond de sa province à Paris un petit jeune homme vif, gai, de beaucoup d'entrain, prôné à l'avance comme un charmant esprit, et ne venant dans la grande ville que pour s'y faire un éclatant renom, une haute fortune.

Il avait du particulier, on le rechercha.

Tout d'abord, on s'empressa de connaître ses

impressions, son jugement sur Paris, qu'il visitait pour la première fois.

Voici ce qu'il écrivait à la hâte sur un album :

« Bientôt courant dans les rues, l'impatient étranger ne sait où passer. Il demande sa route, et, tandis qu'on lui répond, une voiture fond sur lui; il fuit, mais une autre le menace; enfermé entre deux roues, il se glisse et se sauve par miracle. Il voit pêle-mêle des tableaux, des statues, *des palais immenses*, *mais non achevés*. Au milieu de ses courses, il rencontre *une colonnade, chef-d'œuvre de grandeur et d'harmonie... c'est celle du Louvre...* Il recule pour pouvoir la contempler, mais il heurte contre des huttes sales et noires, et ne peut prendre du champ pour jouir de ce magnifique aspect. *On déblayera ce terrain*, lui dit-on. »

Ce petit jeune homme, ce charmant esprit, c'était M. Thiers.

Ministre sous Louis-Philippe, il mit la dernière pierre à *quelques palais immenses*, à quelques grands monuments; il entoura Paris de fortifications; mais ce ne fut pas lui qui acheva le *Louvre, ce chef-d'œuvre de grandeur et d'harmonie;* ce ne fut même pas lui qui *en déblaya les abords*.

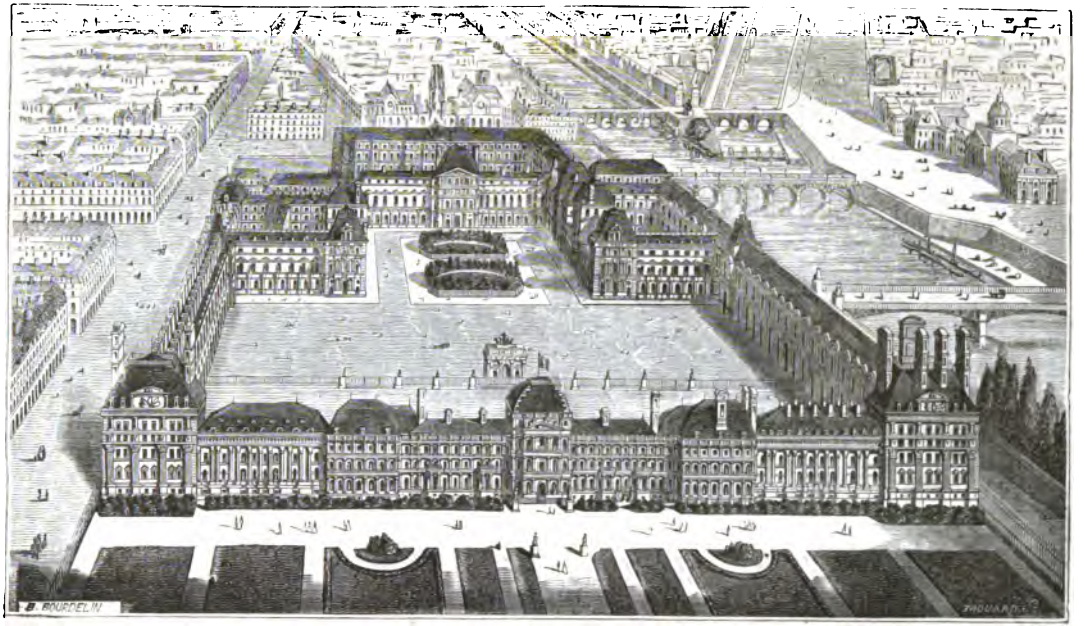

Vue générale du Louvre, prise du jardin des Tuileries.

INST.-OXFORD-TAYLOR

Dès le lendemain de la république, l'Empereur comprend que le travail apaise et calme, que le travail est éminemment civilisateur, et, dans sa grande liberté d'action, il conçoit les plus vastes, les plus utiles entreprises; non-seulement il déblaye les abords du Louvre, il fait mieux : il l'achève.

Me limitant dans mon sujet, j'ajouterai : qu'en quelques années Napoléon III a, sinon fini, du moins déjà refait Paris.

L'Empereur vient même de l'agrandir en réunissant à l'ancien Paris une zone suburbaine. Ainsi, Paris ne sera plus bordé de villages où la civilisation semblait n'avoir point pénétré; ainsi, cette ville immense, étendue jusqu'au pied de ses fortifications, entourée de larges voies militaires, deviendra un rempart inaccessible contre lequel les efforts de toute armée ennemie, si puissante qu'elle fût, viendraient se briser. La sécurité, le bien-être, la parure même de la banlieue sont en outre essentiels au bon ordre, à la richesse, à la splendeur de la ville. A ce point de vue, le département de la Seine reprend son rang à la tête de tous les départements de France.

Platon dit que le premier sentiment qui mène

à la philosophie, c'est l'étonnement. Par la grandeur de ses projets et de ses plans, par la rapidité de l'exécution, l'Empereur se plaît à étonner.

Pour ne louer que les actes dont le mérite est incontesté, pour ne vanter que des créations dont la splendeur ou l'utilité saute aux yeux, mettons-nous en route à travers Paris; non du Paris de Boileau et de M. Thiers, mais de ce Paris de 1860, de ce Paris, digne capitale de la France, de la France que Joseph de Maistre ne craint pas d'appeler le plus beau royaume après celui du ciel.

Dans cette exploration pleine d'intérêt, et pour la découverte de toutes les constructions, de tous les monuments nouveaux, peut-être aujourd'hui encore peu connus, nous aurons bien du chemin à faire; mais, plus heureux que ne le fut M. Thiers à son arrivée à Paris, pour échapper aux voitures, pour ne pas être, comme il le dit, *enfermé entre deux roues*, nous suivrons les trottoirs d'asphalte et de granit; presque à chaque coin de rue nous rencontrerons des sergents de ville, les gens les plus polis et les plus obligeants du monde, qui nous protégeront et nous renseigneront.

Voici les notes que nous avons pu recueillir en

parcourant soit des rues pavées, soit des rues macadamisées, soit des voies plantées, promenades, boulevards et squares; mais en trouvant souvent sur notre route des bancs en pierre, en fer ou en bois, qui s'offrent aux oisifs, aux piétons fatigués, aux vieillards et aux enfants.

Nous croyons pouvoir donner ces notes comme exactes.

CONSTRUCTIONS DIVERSES

—

De 1852 à 1860, la ville de Paris a continué ou achevé :

Le palais de justice.

L'église Sainte-Clotilde.

Les halles centrales.

La caserne de la Banque.

Depuis 1852, la ville de Paris a entrepris d'immenses travaux dont plusieurs sont achevés et dont quelques-uns sont encore en voie d'exécution :

Bâtiment annexe de l'hôtel de ville.

Mairie du Louvre.

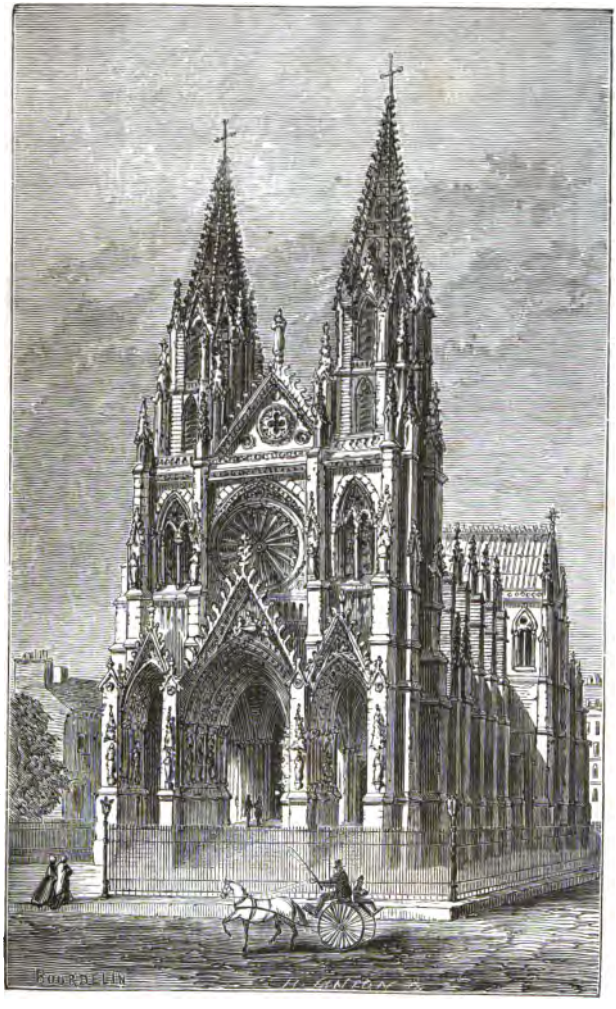

Église Sainte-Clotilde.

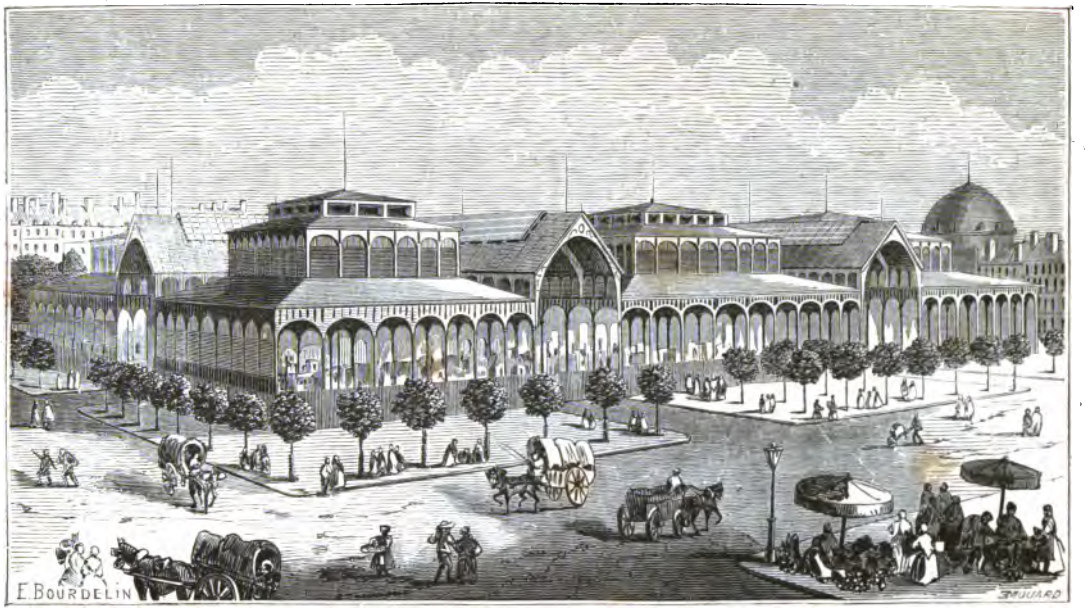

Les Halles centrales.

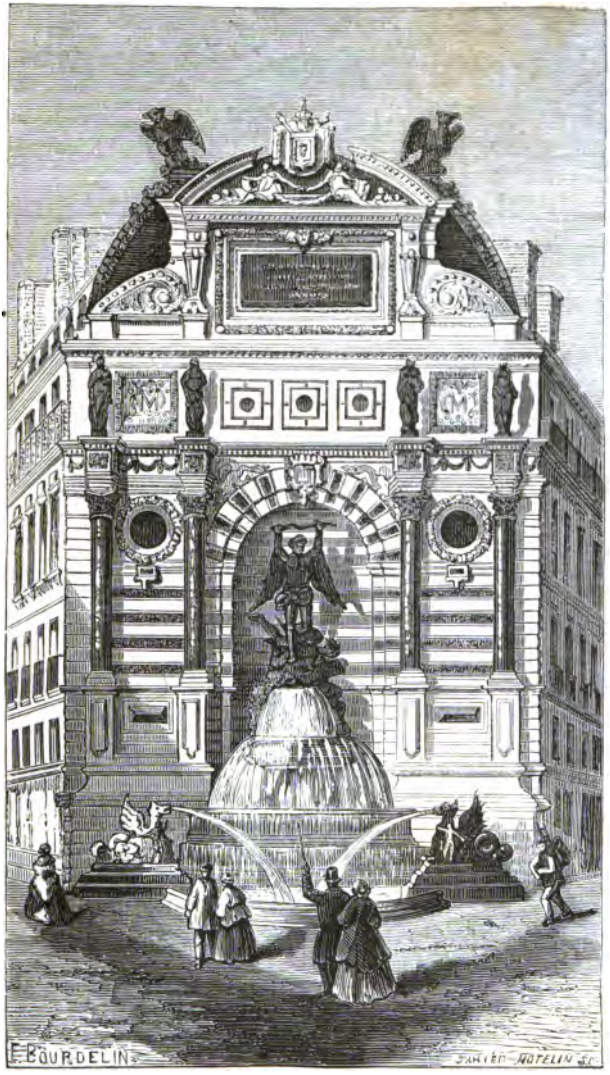

Fontaine Saint-Michel.

Installation provisoire de la préfecture de police.

Nouvelles barrières de Paris.

Palais pour le tribunal de commerce et des prud'hommes.

Fontaine Saint-Michel, qui vient d'être achevée.

Restauration de la fontaine des Nymphes, plus connue sous le nom de fontaine des Innocents.

Église de Clignancourt.

Église de la Chapelle.

Église d'Ivry.

Église de Vaugirard.

L'ancien Paris compte aujourd'hui quarante-sept paroisses catholiques, l'Assomption comprise, cinq temples protestants et deux temples israélites. Les communes annexées comptent dix-neuf paroisses catholiques, mais elles sont beaucoup moins spacieuses que celles de l'ancien Paris. La capacité totale des églises de l'ancien Paris peut contenir le huitième de la population. La capacité totale des églises suburbaines peut à peine contenir le vingtième de la population des communes annexées.

ÉCOLES, ASILES

—

École laïque, rue Madame.

École laïque, rue de la Bienfaisance.

École congréganiste, rue Saint-Jacques.

— à Ivry.

— à Grenelle.

— à la Villette.

Asiles, rue Gracieuse.

— du Gros-Caillou.

Maison centrale des frères, rue Oudinot.

— de résidence des frères, rue Saint-Bernard.

Maison de secours, rue de l'Arbre-Sec.

— Eugène-Napoléon, pour l'éducation des jeunes filles pauvres.

Asile Impérial de Vincennes, pour les ouvriers convalescents[1].

[1] L'*Asile Impérial de Vincennes et la Maison Eugène-Napoléon*, dont la création est due à S. M. l'Empereur et à S. M. l'Impératrice, ont une telle importance que nous en donnons plus loin l'historique, la description et les règlements.

CASERNES

—

Caserne Lobau.
— Napoléon.
— du prince Eugène.
— du bois de Boulogne.
— des sapeurs-pompiers, à Passy.
— — à Belleville.
— — à Grenelle.

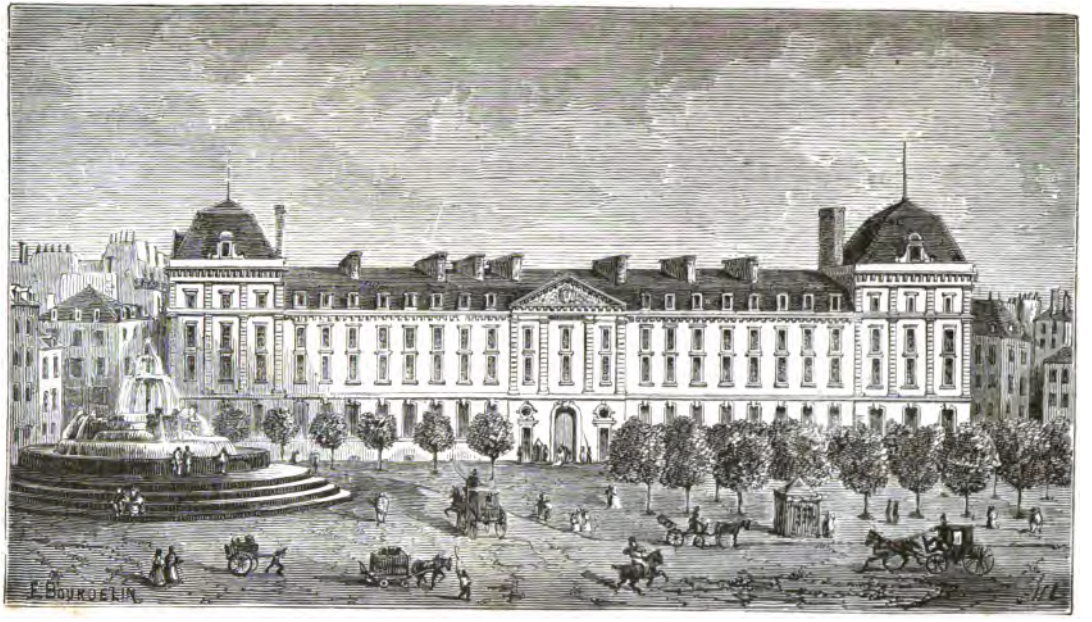

Caserne du Prince-Eugène.

ÉDIFICES RELIGIEUX

Maison consistoriale de l'Oratoire, rue de Rivoli.

Restauration et agrandissement de Saint-Leu.

Restauration et agrandissement de Saint-Étienne du Mont.

Presbytère et tour de Saint-Germain l'Auxerrois.

Presbytère Saint-Vincent de Paul.

Église de Belleville.

L'ancien Paris compte aujourd'hui :

45	fontaines	publiques.	Total, 82.
24	—	monumentales.	
13	—	marchandes.	

Le nombre des bornes-fontaines et bouches d'eau sous-trottoirs, poteaux et boîtes d'arrosement, s'élève à 2,113.

Les communes annexées comptent environ 220 bornes-fontaines.

Restauration de la tour Saint-Jacques.

Théâtres de la place du Châtelet.

La construction d'un nouveau théâtre d'Opéra vient d'être décidée. La nouvelle salle sera placée au fond d'une place quadrangulaire à ouvrir sur le boulevard des Capucines, entre la rue de Rouen et la voie correspondante. On estime que le nouvel Opéra et ses abords pourront être terminés en moins de deux ans.

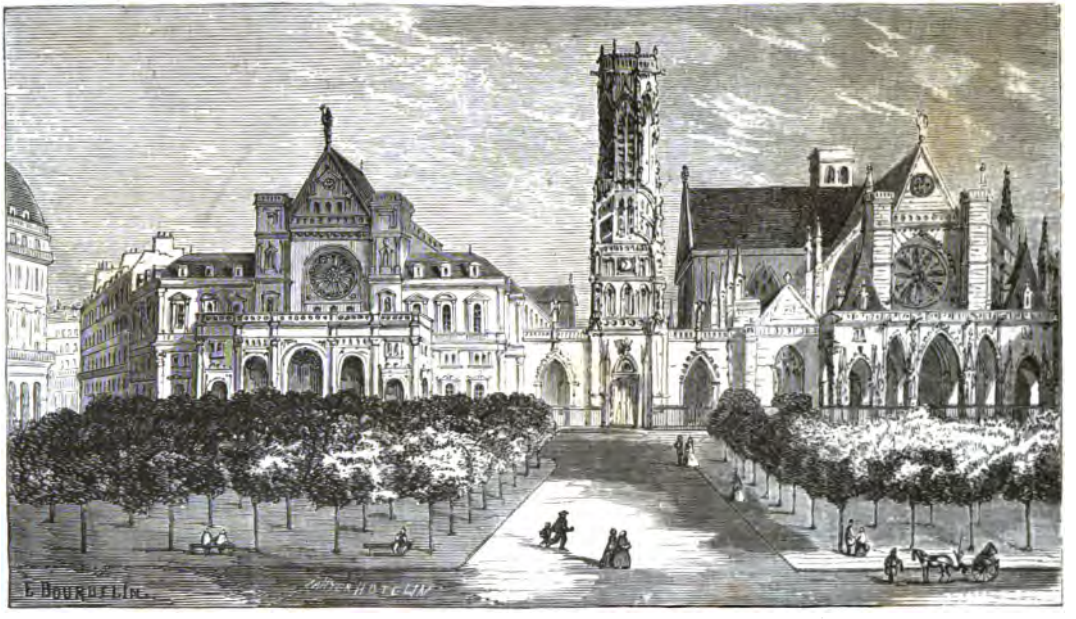

Place du Louvre. — Mairie du 1er arrondissement et église de Saint-Germain-l'Auxerrois.

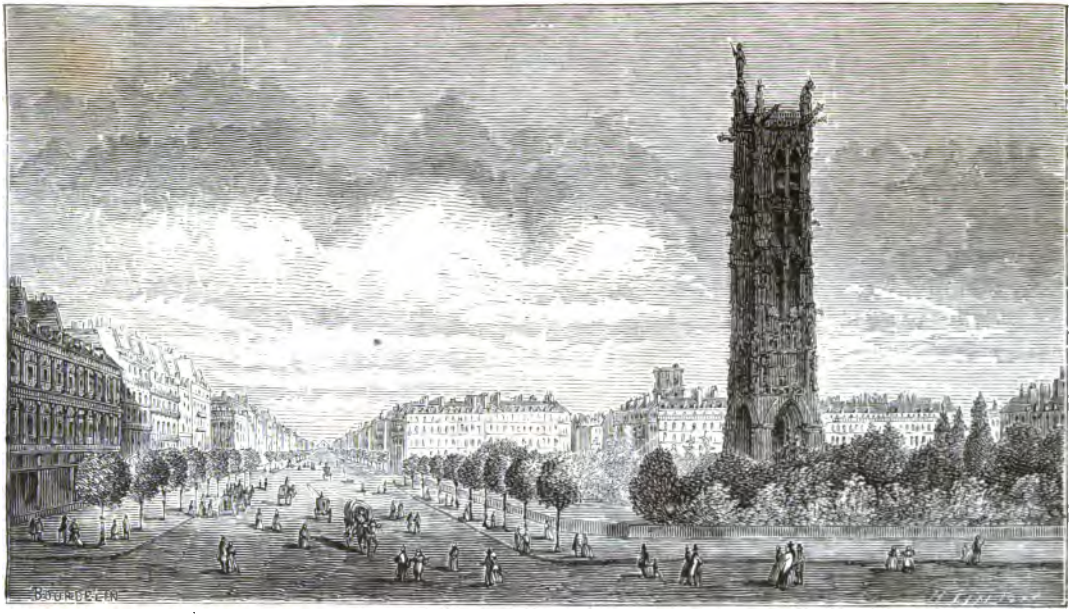

Tour et square Saint-Jacques.

SQUARES

Square Saint-Jacques.
— du Temple.
— Belle-Chasse.
— Louvois.
— des Innocents.
— du Conservatoire.

N'oublions pas les petits jardins du Louvre et ceux des Champs-Élysées, très-récemment plantés.

Avant la révolution sociale de 89, Paris possédait dans presque tous les quartiers de grands

hôtels, de riches couvents et d'immenses jardins; sur le terrain des jardins se sont ouvertes des rues, se sont élevées des maisons.

L'Empereur, en faisant planter et entretenir avec soin des squares dans divers quartiers de Paris, a créé ainsi de modestes, de petites succursales du jardin des Tuileries, heureusement respecté par toutes nos révolutions.

Lorsque ce jardin, si harmonieusement dessiné par Lenôtre, fut achevé; en le parcourant, Louis XIV, dans un esprit de conservation, exprima le désir que ce modèle des jardins français fût fermé au public; Claude Perrault, surintendant des bâtiments, qui accompagnait le roi, n'hésita pas à protester : « Sire, dit l'oncle de ce Charles Perrault, qui fut l'auteur de *Barbe-Bleue*, du *Petit-Poucet* et de *Cendrillon*, je réclame au nom des enfants. » L'Empereur, en créant les squares et de petits jardins, a pensé aux enfants et même aux vieillards.

La ville de Paris a encore dirigé et fait exécuter les grands travaux de l'assistance publique depuis 1852, travaux pour la plupart achevés; quelques-uns seulement sont encore en voie d'exécution :

Hôpital La Riboisière.

Le square du Temple.

Maison municipale de santé.

Travaux de la Boulangerie centrale.

Construction d'un pavillon aux incurables (hommes).

— d'un pavillon à l'hôpital Beaujon.

— d'un pavillon à l'hôpital Saint-Louis.

— d'un bâtiment à l'hôpital Necker.

Les communes de la banlieue, depuis longtemps considérées comme des faubourg de Paris, jouissent du privilége de faire admettre leurs malades dans les hôpitaux de la capitale en vertu d'abonnements annuels très-modérés. L'annexion de la zone suburbaine n'a donc pas nécessité la création immédiate de nouveaux hôpitaux.

Quant aux lits d'hospice, leur nombre, depuis l'annexion, a déjà augmenté de 13 lits ; mais des mesures doivent être prises prochainement pour augmenter le nombre des hospices gratuits ou payants, réservés à la population indigente ou malaisée du nouveau Paris.

Maisons de secours rue Parmentier.

— rue Oudinot.

Institution de Sainte-Périne, à Auteuil.

Magasins du mont-de-piété, rue de la Roquette.

Maison de secours, dans le faubourg Saint-Antoine.

Toutes les maisons de secours, achevées ou construites à nouveau, sont des établissements où se distribuent des secours et d'où partent des secours à domicile pour les *pauvres honteux* ou pour les malades pauvres qui peuvent se faire traiter chez eux. Là aussi se distribuent des bons de pain et de viande.

Il a été prévu aux budgets des 20 bureaux de bienfaisance actuels, exercice 1860, une somme de . . . . . 3,422,714 fr.
supérieure de 1,394,705 francs
aux prévisions du budget de 1859,
qui n'était que de . . . . . 2,028,009 fr.

Ce qui donne par tête, pour chaque pauvre du nouveau Paris, une moyenne de 27 francs par an, y compris les frais d'administration. Cette prévision n'était en 1859, dans l'ancien Paris, que de 22 francs par tête.

L'augmentation rapide de la population de l'ancien Paris, le projet d'annexion de la zone suburbaine, ne donnaient-ils pas à ces immenses

travaux un caractère d'urgence? La religion, les classes laborieuses, les malades pauvres, l'enfance, n'ont point été oubliés dans ce large plan de constructions diverses réparties avec une prévoyance si pratique, avec une si haute sagesse distributive.

Pendant plusieurs années, j'ai beaucoup vu M. Thiers ; je sais son goût, sa passion pour les arts, ses enthousiasmes pour toutes les belles et grandes choses de ce monde, et je suis sûr qu'au milieu de sa vie laborieuse, pleine de modération, de dignité, consacrée aux plus nobles travaux, il ne saurait rester froid, indifférent à la vue de tant de constructions utiles, à la vue de ce puissant mouvement de progrès et de civilisation, à la vue de la ville de Paris agrandie, embellie et assainie.

Ce n'est pas tout : depuis 1852 plusieurs ponts nouveaux ont été construits :

Le pont Napoléon,
— aux Doubles : il donne accès du parvis Notre-Dame à la rue de la Bûcherie.
— Saint-Michel,
— d'Arcole,

Le pont au Change,
— de Solferino,
— des Invalides,
— de l'Alma.

Le pont d'Austerlitz et le Pont-Neuf ont en outre reçu d'importantes améliorations; le pont d'Austerlitz a été refait presque complétement.

Vingt-six ponts sur la Seine sont ouverts en ce moment à la circulation; deux seulement sont encore à péage: ceux de Bercy et de Grenelle. Leur construction est antérieure à 1852.

Un certain nombre de projets pour des ponts nouveaux sont en ce moment à l'étude : les plus importants seraient : le pont Louis-Philippe, qui serait refait et placé directement en face de la rue Louis-Philippe, et de celle du Louvre.

Au milieu de ces grands travaux, de ces grandes dépenses et des divers emprunts qu'ils ont nécessités, se sont produites quelques inquiétudes vagues sur les finances de la ville. Ces inquiétudes ont même trouvé quelques échos au sein du Corps législatif; mais là, bientôt, la lumière s'est faite.

M. le préfet de la Seine, dans plusieurs commissions dont j'ai eu l'honneur de faire partie, l'honorable M. Devinck, député, membre du conseil

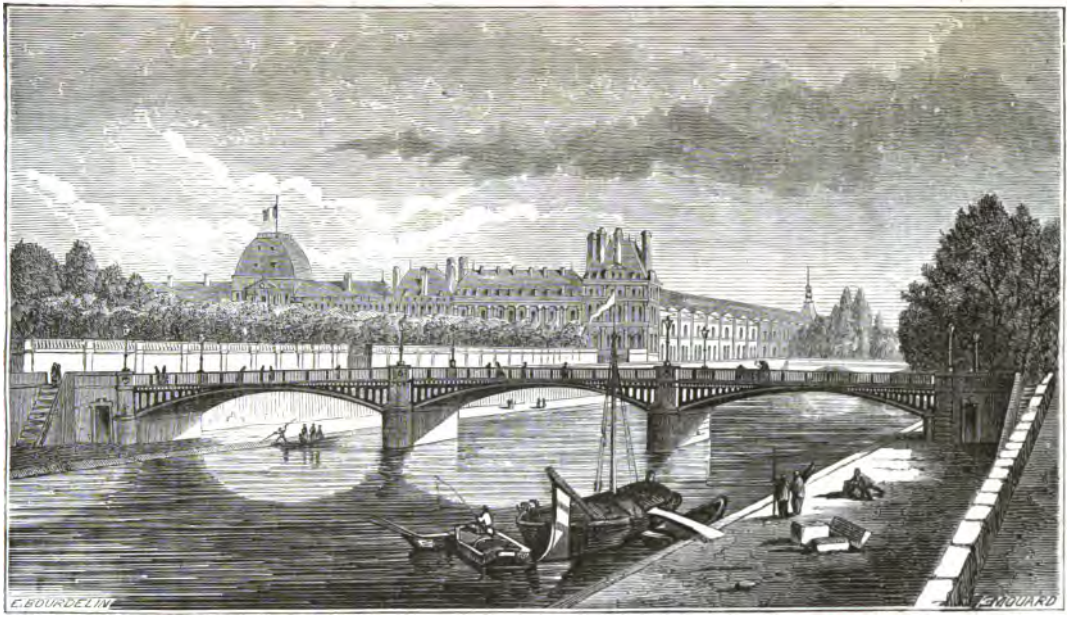

Le pont de Solferino.

OXFORD-TAYLOR INST.

municipal, dans plusieurs discussions en séance publique, ont tous deux expliqué avec autant de clarté que de précision toute l'économie financière du budget de la ville de Paris.

Je n'entrerai point ici dans les détails de ce budget; je ne citerai que les faits et les chiffres qui les résument. Les recettes de la ville de Paris, en 1859, se sont élevées, chiffre rond, à 100 millions, et ces recettes suffisent à faire face à toutes les dépenses municipales obligatoires; elles suffisent aux intérêts et à l'amortissement des divers emprunts créés pour les dépenses des grands travaux publics et pour la Caisse de la boulangerie : elles suffisent à toutes les dépenses extraordinaires; l'annexion de la zone suburbaine a seule motivé le nouvel emprunt.

Aussi le crédit dont jouit la ville de Paris s'augmente chaque année; non-seulement tous ses emprunts ont été couverts avec empressement, mais le taux de ses obligations, émises l'année dernière à 400 fr., s'élève aujourd'hui à 485.

En fait de crédit, il n'y a qu'un juge impartial et intelligent : c'est le public.

D'ailleurs, les grands travaux de la ville de Paris n'ont pas seulement un but moral et politi-

que ; mais les dépenses qu'ils entraînent sont des dépenses productives.

Qu'on me permette une comparaison que m'inspirent mes souvenirs administratifs les plus anciens.

La ville de Paris peut être comparée, sous un certain rapport, à un grand Opéra qui, par ses magnificences, ses curiosités nouvelles, ses créations brillantes, doit attirer la foule. J'ai toujours constaté que les dépenses de mise en scène d'un grand ouvrage dramatique, pour peu qu'elles soient faites avec goût et intelligence, sont toujours remboursées avec usure par le public. Les revenus de la ville s'accroîtront par l'affluence des étrangers qu'attireront les splendeurs de Paris, comme s'accroissent les recettes d'un théâtre par la nouveauté et l'intérêt de ses représentations.

VOIES NOUVELLES

Un grand nombre de larges voies nouvelles ont été ouvertes depuis 1852.

Pour frayer ces larges voies, beaucoup d'impasses, de cloaques, de petites rues étroites, où l'air et le soleil ne pénétraient pas, ont nécessairement disparu.

Elles ont fait place à la rue de Rivoli, aux boulevards de Sébastopol, de Strasbourg, du Prince-Eugène, de l'Alma, et à leurs nombreux abords.

Ancien Paris, nombre des rues pavées.	1,245
Nombre des rues empierrées ou macadamisées.	254
	1,499

Les grandes voies ouvertes depuis 1852 ne sont qu'empierrées.

Dans les communes annexées, presque toutes les rues sont encore à l'état de sol naturel : beaucoup de sentiers et de ruelles.

Un mètre carré de pavés coûte environ 12 francs.

Un mètre d'empierrement coûte de 3 francs à 3 fr. 50; mais cette différence de prix est bien plus que compensée par les dépenses d'entretien et de personnel que nécessite l'empierrement.

Le pavage, en 1859, a coûté 1,126,475 francs.

Le macadam, en 1859, a coûté 2,145,586 francs.

D'ailleurs, un fait nouveau se produit : le pavé pourrait nous manquer, et voici pourquoi : les pavés se taillent dans des bancs de grès ; les ouvriers chargés de ce pénible travail respirent iné-

vitablement une poussière très-insalubre; un grand nombre, au bout d'un certain temps, meurent phthisiques; mais on s'occupe de la construction d'une machine à vapeur qui remplacerait les tailleurs de pavés de grès.

La longeur des voies pavées à Paris est en chiffre rond de 400 kilomètres.

La longueur des voies empierrées ou macadamisées est de 100 kilomètres.

La longueur des trottoirs asphalte ou granit est de 390 kilomètres.

Les voies plantées, promenades, boulevards, squares, représentent une longueur de 350 kilomètres.

Les dépenses d'arrosage de la voie publique de l'ancien Paris se sont élevées, en 1859, à 194,623 francs.

Pour le nettoiement des chaussées, pavées et macadamisées, 1,525,978 francs.

La poussière, chose si incommode sur nos grandes voies de circulation, et dont la ville de Paris délivre les piétons autant qu'elle le peut par un arrosage incessant et perfectionné, donne lieu aujourd'hui à une dépense municipale assez importante; au moyen âge, en pleine féodalité, la

poussière rapportait aux seigneurs une redevance de leurs vassaux qu'on appelait le *pulveraticum;* dans le Dauphiné, les moutons payaient le *pulveraticum* à cause de la poussière qu'ils soulevaient en passant sur la terre du seigneur.

N'oublions même pas les égouts, ces rues souterraines, dans ce travail que nous nous efforçons de rendre complet.

Dans l'ancien Paris, leur développement est de 196,000 mètres;

Dans les communes annexées, il est de 36,000 mètres.

On vient de construire un égout collecteur destiné à verser les immondices des deux rives de la Seine, non plus dans Paris, mais en aval du pont d'Asnières. Les deux voies latérales de cet égout collecteur sont en voie de construction.

Enfin, l'ancien Paris compte 5 abattoirs de boucherie et deux abattoirs à porcs: les communes annexées comptent 3 abattoirs de boucherie, dont un n'appartient pas à la ville.

M. le préfet de la Seine a le projet de réunir en un seul abattoir tous ces établissements aujourd'hui compris dans l'enceinte de la ville de

Avenue de l'Impératrice. — Vue prise du rond-point de l'Étoile.

Paris, non sans quelques périls, non sans de grands inconvénients pour le voisinage.

Ce nouvel abattoir serait placé entre les routes de Flandre, d'Allemagne, et le canal de l'Ourcq, tout près des fortifications.

Le bois de Boulogne, ce parc ouvert à tous, et le bois de Vincennes, dont la ville achève les embellissements, couronnent aux deux extrémités de Paris ces grands travaux publics dirigés par l'Empereur, exécutés avec la plus habile, la plus intelligente activité par le préfet de la Seine.

Je me trouvai un jour en présence de l'Empereur, à pied, dans une de ces allées étroites et sinueuses du parc de Boulogne. Il daigna m'adresser quelques paroles. On venait d'apprendre la conclusion de la paix avec la Russie. Dans ma joie, je me sentis devenir courtisan. « Sire, dis-je alors, avec une sincérité respectueuse, à Sa Majesté, vous faites bien la guerre, la paix et les parcs. »

Étudions le double mouvement des maisons démolies et des maisons construites dans la ville de Paris, de 1852 à 1859 inclusivement.

Dans cet espace de temps :

Maisons démolies, 4,349.

Nouvelles maisons construites, 9,617.

Le nombre des démolitions opérées par la libre volonté des propriétaires, dans les premières années, était de beaucoup inférieur à celui des démolitions résultant de l'expropriation pour cause d'utilité publique ; mais les démolitions volontaires sont devenues plus considérables en 1858 et 1859. Pour la période de huit années, démolitions forcées et démolitions volontaires s'équilibrent.

C'est dans le huitième arrondissement de l'ancien Paris, dans le faubourg Saint-Antoine et dans les quartiers excentriques que s'est surtout manifestée l'ardeur de bâtir.

En somme, il existe aujourd'hui, dans l'ancien Paris, 5,268 maisons de plus qu'au début, en 1852.

En somme, à l'expiration de 1859, on comptait dans l'ancien Paris de 25 à 30,000 logements de plus qu'en 1852; 6,000 au moins dans le huitième arrondissement, qui, à lui seul, fournit plus du quart de l'accroissement total des maisons.

Ce grand mouvement de constructions nouvelles dans l'ancien Paris est loin de s'être ralenti pendant le 1er semestre de 1860.

L'activité des constructions nouvelles, qui était incessante dans la banlieue l'an dernier, ne s'est

pas ralentie, malgré l'annonce de l'annexion prochaine à la ville de Paris des grandes communes qui l'environnent.

De tous ces faits, résulte le progrès continu des contributions foncières, personnelles, mobilières et des portes et fenêtres.

Sous forme d'énumération, voici donc le Paris nouveau, riche et pittoresque assemblage de vieux et de neuf; étudions maintenant à vol d'oiseau sa population.

Voici le contenant;

Voyons le contenu :

Piétons et voitures.

POPULATION DE PARIS

Le dénombrement de Paris, en 1856, avait donné les résultats suivants :

Population de l'ancien Paris, garnison comprise, 1,174,346 habitants.

L'annexion a fait entrer dans Paris, garnison comprise, une population de 395,454 habitants.

En prenant pour base le dénombrement de 1856, la population du nouveau Paris, garnison comprise, serait aujourd'hui de 1,569,800 habitants; mais d'après la progression toujours crois-

sante, on peut estimer qu'en 1861 la population de Paris s'élèvera à 1,700,000 habitants.

Je néglige, dans ces évaluations, cette population flottante d'étrangers qui ne font guère que traverser Paris.

VOITURES CIRCULANT DANS PARIS

—

Sous l'ancien régime, sous Louis XIV, un certain nombre de carrosses et de chaises à porteurs, les voitures des gens qui n'ont rien à faire, appartenant surtout à des personnages de la cour, sillonnaient les larges rues de Versailles.

Sous le premier Empire, un certain nombre de voitures bourgeoises, appartenant surtout aux grands dignitaires du gouvernement et de l'armée, et, pour la jeunesse d'alors, des cabriolets, des *wiski*, voitures longtemps à la mode, parcouraient la ville et les promenades.

Depuis quelques années surtout, le nombre des voitures circulant dans Paris s'est démesurément accru.

Je disais un jour à M. le préfet de la Seine : « Vos plus larges rues sont aujourd'hui trop étroites. » — « Elles semblent trop étroites, me répondit M. le préfet, parce qu'on les rétrécit en laissant stationner des voitures à toutes les portes, à toutes les boutiques. »

1° Omnibus.

	Voitures.
Avant le 1er août 1860.	422
Services nouveaux établis depuis le 1er août 1860.	28
Par suite d'un récent traité qui proroge de vingt-six ans le privilége de la Compagnie, services nouveaux.	80
	530

A partir du 1er janvier prochain, trente et une lignes d'omnibus seront en pleine exploitation.

2° Voitures de place.

Voitures circulant tous les jours. . . .	2,082
Voitures de supplément, dites *voitures jocko*, ne circulant que le dimanche . . .	278
Total des voitures de place. . .	2,360

3° Voitures de remise.

Numéros que la Compagnie impériale est autorisée à faire circuler.	1,189
Numéros appartenant aux loueurs. . .	2,098
Total des voitures de remise. . .	3,287

4° Voitures bourgeoises.

Voitures à deux roues...	Paris	912
	Banlieue. . . .	374
Voitures à quatre roues.	Paris	3,311
	Banlieue. . . .	260
		4,857
Total général des voitures. . .		11,034

Les chiffres applicables aux voitures bourgeoises ne peuvent être qu'approximatifs.

D'ailleurs, sous ce titre de *Voitures bourgeoises*, sont comprises les voitures des industries les plus diverses, grandes et petites industries. Elles sont surtout, pour la plupart, des enseignes attelées et circulant dans tous les quartiers de Paris; elles courent la ville pendant la semaine; le dimanche et les jours de fête, elles circulent dans nos promenades.

Les Anglais répètent avec orgueil que la Tamise est le fleuve le plus affairé du monde.

Nous pouvons dire aussi, sans exagérer la vérité, que les rues de Paris sont aujourd'hui les rues les plus affairées du monde entier, y compris même celles de Londres.

Dans cette grande ville de Paris où la plus ambitieuse émulation, où la plus fiévreuse concurrence font que chacun veut dépasser ses voisins, tous comprennent aujourd'hui le prix du temps; depuis le médecin, l'avocat, l'avoué en renom, depuis l'agent de change, le courtier de commerce, jusqu'au tailleur, jusqu'à la confectionneuse, jusqu'au coiffeur, médecin de chiens, pédicure, maître à danser, etc., etc., pour peu

qu'ils aient conquis une certaine vogue, une certaine clientèle, tous ont des chevaux plus ou moins anglais, et leur cocher plus ou moins domestique, valet de chambre et garçon de boutique, a ses heures perdues pour l'écurie.

Un cocher ne devrait cependant pas s'asseoir sur le siége d'une voiture sans être muni de diplômes plus ou moins officiels. Dès que nous escaladons le marchepied d'une voiture, notre vie, celle des piétons au milieu des embarras de Paris, ne dépendent-elles pas du coup d'œil, de l'adresse, de l'expérience et surtout de la sobriété du cocher?

Nous avons omis dans le dénombrement des voitures circulant dans Paris, les charrettes et ces voitures monstres ébranlant le pavé et les maisons, servant à transporter d'immenses rochers de pierre de taille, menaçant de mort instantanée le piéton qui les approche, au moindre accident de roues, d'essieu ou de limonier.

Si je suis bien informé, ces voitures si effrayantes et si dangereuses sont cependant les seules qui échappent à une surveillance, à une inspection périodique de la préfecture de police. Nous

avons omis encore ces voitures *omnibus* des chemins de fer qui transportent incessamment les voyageurs qui arrivent et ceux qui partent, ces voitures de factage qui transportent incessamment des bagages et des colis; enfin nous avons omis toutes ces voitures qui transportent toute espèce de choses le jour et la nuit.

Comme tous les grands, comme tous les puissants de la terre, comme tous ceux qui font parler d'eux, Paris compte ses historiens et ses satiriques. Boileau, dans sa sixième satire imitée d'une satire de Juvénal, pour mettre en relief les embarras du Paris de son temps, s'en prend aux chats, aux coqs, aux charrettes, aux boutiques, aux cloches, aux enterrements, aux laquais, aux couvreurs, aux ruisseaux, à la pluie, aux filous, aux voleurs.

Le guet, qui souvent, du temps de Boileau, était impunément rossé la nuit dans les rues non éclairées, par les jeunes seigneurs plus ou moins ivres, n'offrait certainement pas la même sécurité qu'offrent aujourd'hui les becs de gaz et les sergents de ville; et puis on ne rencontre plus la nuit, je crois, de jeunes seigneurs plus ou moins ivres.

Gresset, dans sa froide comédie du *Méchant*, ne s'en prend, lui, qu'à la population du Paris de son temps:

..... Paris! il m'ennuie à la mort.
Et je ne vous fais pas un fort grand sacrifice
En m'éloignant d'un monde à qui je rends justice.
Tout ce qu'on est forcé d'y voir et d'admirer
Passe bien l'agrément qu'on peut y rencontrer.
Trouver à chaque pas des gens insupportables,
Des flatteurs, des valets, des plaisants détestables,
Des jeunes gens d'un ton, d'une stupidité!
Des femmes d'un caprice et d'une fausseté!

Louis XIV lui-même traitait sans égard les femmes de Paris; voulant donner un bal à la jeune princesse de Savoie, il déclare que les femmes de la cour y seront seules admises avec des billets, et que celles de Paris n'y seront pas reçues; il ne voulait, disait-il à ce bal, que des honnêtes femmes: « Sur ce pied-là, répond le prince de Conti, le roi pourra donner son bal sur un guéridon. » C'est qu'à Paris le vice resplendit et s'étale; la vertu se cache.

Le Paris honnête, ardent au travail, tient cer-

tainement bien plus de place que ce Paris oisif, vicieux, reste impur des mœurs de Louis XV et du Directoire.

Nos églises, aux solennelles cérémonies du culte catholique, suffisent à peine à contenir la foule des fidèles.

Les jeunes élèves de nos colléges, leurs premières études à peine terminées, s'empressent de concourir pour ces grandes écoles spéciales qui conduisent en droite ligne, mais après de longs travaux, à des carrières honorables et d'un avenir certain.

La plupart des industries sont honorablement représentées sur une assez large échelle dans la ville de Paris; une de ses industries spéciales, *l'article de Paris*, figure même pour un chiffre important parmi les produits exportés.

La population de Paris, inondant les rues dans les jours de fête, s'y montre aujourd'hui calme, inoffensive et polie; on a même appris aux Parisiens et au gamin de Paris à respecter les gazons.

Notre temps démocratique, en dépit des scandales et des vices qui bouillonnent à la surface, n'est donc au fond ni si immoral, ni si corrompu

que le prétendent quelques esprits encore amoureux des temps passés.

Mme Steckwine, ce grand philosophe, écrivait qu'il faut prendre la lanterne de Diogène, moins pour chercher un homme que pour éviter les méchants, les ennuyeux, les ingrats, qui d'ailleurs se cachent; il faut y regarder de près pour les éviter, dit-elle.

Mme Steckwine songeait-elle alors seulement à Paris?

Des vues splendides, des sites pleins de grandeur, de pittoresque et de lumière, les beautés, les magnificences, les richesses si variées des contrées les plus favorisées, font comprendre, font respecter, font aimer la nature.

Les grandes villes, et Paris surtout, par ses bibliothèques, ses musées, ses travaux d'art, ses collections scientifiques, ses monuments, ses églises, ses établissements de charité et de bienfaisance, ses écoles, ses asiles, ses théâtres, etc., en montrant toute sa puissance, font comprendre, font respecter, font aimer l'humanité.

On ne peut nier qu'il y ait à Paris un courant d'émulation, et surtout une masse commune

de connaissances diverses, d'esprit, de savoir dont chacun prend sa part.

Le père de la philosophie, Socrate, ne sortait presque jamais d'Athènes; les hommes distingués, les esprits au-dessus du niveau commun, viennent, pour la plupart, de nos provinces jeter l'ancre à Paris; à Paris, cette ville d'expédients et de ressources pour le pauvre comme pour le riche, cette ville où nous éclaboussent les millionnaires de naissance et surtout les millionnaires de la veille; cette ville des plus heureuses situations, des plus hautes dignités, et des misères les plus profondes, des métiers les plus abjects; cette ville où les fous ont sous la main mille moyens honnêtes, ridicules ou coupables de faire du bruit, où les sages peuvent vivre inconnus; cette ville passionnée pour le travail et pour le plaisir, cet arsenal de tous les vices, ce foyer de toutes les vertus; cette ville où l'on croit à Dieu et à Voltaire; cette ville, en un mot, enfer et Paradis, où l'on coudoie des démons et quelquefois même des anges.

ASILE IMPÉRIAL DE VINCENNES

POUR LES OUVRIERS CONVALESCENTS

SOMMAIRE

M. de Montyon. — Mme de Balivière. — Procès. — Ordonnances du Roi du 10 juillet 1822 et du 27 octobre 1824. — Boni de l'assistance publique sur la fondation Montyon. — Décret du 8 mars 1855. — Inauguration de l'Asile impérial, le 31 août 1857. — Bâtiments. — Réfectoire. — Pavillons et galeries. — M. Laval, architecte. — Omnibus armoriés. — Régime. — Personnel. — Budget. — Résumé.

I

Chez tous les peuples civilisés, la charité, la bienfaisance se préoccupent de secourir les pauvres, de soigner les malades, de protéger les infirmes, de recueillir les vieillards et les incurables. M. de Montyon, ce vénéré bienfaiteur de l'humanité (que d'infortunes bénissent encore aujourd'hui l'ubiquité de sa bienfaisance !),

M. de Montyon songea même à venir au secours des convalescents sortant des hôpitaux.

Le 12 novembre 1819, M. de Montyon léguait aux hôpitaux une somme qui, en fin de compte, s'éleva à *quatre millions huit cent cinquante-neuf mille deux cent vingt francs*. Cette somme fut placée en rentes sur l'État. Le revenu de ce capital devait être distribué *aux pauvres sortant des hôpitaux, qui avaient le plus besoin de secours*.

Mme de Balivière, filleule de M. de Montyon, n'eut dans ce testament qu'un legs de 60,000 fr. ; on plaida.

Une transaction, approuvée par ordonnance du roi le 10 juillet 1822, accorda à Mme de Balivière une somme de 500,000 fr.

Le 27 octobre 1824, une ordonnance royale réglementait l'emploi des libéralités de M. de Montyon, définitivement acquises à l'Assistance publique. Nous avons étudié ce règlement ; on y trouve les articles suivants :

« ART. 2. — Un secours sera donné aux pauvres convalescents, immédiatement à leur sortie des hôpitaux.

» ART. 6. — Tout convalescent sortant d'un

Hospice des invalides civils de Vincennes. — Le Préau.

hôpital (les maisons de santé, l'hôpital du Midi et l'hôpital des enfants exceptés) recevra, s'il le demande, un secours qui consistera en un pain de trois livres et 75 centimes en argent.

» ART. 8. — Les secours seront applicables à tous les convalescents sortant des hôpitaux, qui en auront besoin, qu'ils soient ou non portés sur les contrôles des bureaux de charité ; mais ils ne devront les recevoir qu'après des renseignements recueillis sur leur position et sur le dommage résultant de leur maladie. »

Des commissions furent nommées, des rapports furent faits au ministre de l'intérieur pour entourer de surveillance et de garanties la répartition des secours ; mais, insensiblement, par des classifications facultatives de malades ayant droit et de malades n'ayant pas droit, on en vint, sinon à annuler du moins à trop restreindre la dispensation des libéralités de M. de Montyon : par des éliminations trop nombreuses, l'Assistance publique parvint à réaliser chaque année des *boni* considérables sur la fondation Montyon ; pour les deux exercices 1842 et 1843, ces *boni* s'élevèrent à une somme de 111,764 fr. 70 c.

Le 28 janvier 1843, M. le comte Le Pelletier

d'Aunay, dans un rapport au conseil général de la Seine, reprochait à l'Assistance publique ces *boni* annuels prélevés sur la fondation Montyon.

Loin de nous la pensée que la probité la plus sévère, que la plus régulière comptabilité n'eussent pas présidé à l'emploi des fonds dont l'Assistance publique disposait! Mais la création d'une maison de convalescence n'eût-elle pas plus complétement rempli les vues, les intentions du donateur? On y songea.

En 1821, l'Assistance publique repoussa ce projet, faute, selon son dire, de moyens d'exécution. En 1837, elle écartait cette même question par les considérations suivantes : « *Les médecins et chirurgiens des différents hôpitaux*, disait-elle, *ne manqueraient pas d'envoyer à la convalescence les vieillards incurables, les phthisiques et tous autres individus atteints de maladies ne laissant aucun espoir de guérison, et qui occuperaient des lits pendant un temps indéterminé, sans avantage pour eux et sans intérêt pour la science.* » Depuis cette époque, la création d'une maison de convalescence ne fut même plus une question examinée.

L'Asile impérial de Vincennes pour les conva-

lescents sortant des hôpitaux compte environ déjà deux années d'existence, et les résultats pratiques, dont l'exposé va suivre, démontreront que cette création, due à la seule initiative de l'Empereur, a eu raison de toutes les préventions hostiles, de toutes les oppositions les plus persistantes : Assistance publique, commissions administratives, tout le monde s'était trompé, voire même les médecins.

II

L'Asile de Vincennes a été institué par décret du 8 mars 1855 pour recueillir temporairement, pendant leur convalescence, des ouvriers ayant reçu des blessures ou contracté des maladies dans le cours de leurs travaux.

Par décret du 28 octobre 1857, l'Asile de Vincennes est classé au nombre des établissements de bienfaisance et d'utilité publique.

Constructions et emménagement terminés, l'inauguration de l'Asile impérial eut lieu le 31 août 1857. M. Billault, alors ministre de l'intérieur,

et M. Piétri, alors préfet de police; M. Davenne, alors directeur de l'Assistance publique, étaient présents à cette inauguration. J'y fus invité moi-même, comme député de l'arrondissement de Sceaux.

Environ trois ans après cette cérémonie, je tins à constater les résultats obtenus, et, il y a peu de jours, je passai une journée à l'Asile de Vincennes pour y étudier sur place tous les services, tous les règlements, tous les usages de cet établissement modèle.

Seize hectares, pris sur le bois de Vincennes, faisant alors partie du domaine de la Couronne, ont été consacrés à l'installation de l'Asile. Adossés au bois de Vincennes, construits sur une terrasse assez élevée, aérés de toutes parts, les bâtiments, en pierres, briques et moellons, sont d'un aspect riant et simple. L'édifice se compose d'un corps de bâtiment principal, dominé par un pavillon central, flanqué de deux longues ailes à deux étages, avec rez-de-chaussée, et précédé de bâtiments secondaires en retour d'équerre, formant l'entrée de l'établissement. Au centre est la cour d'honneur avec jardin, bassins et jets d'eau. On y arrive par deux rampes semi-circulaires

ornées de massifs d'arbustes, de fleurs et de gazon.

Le pavillon central renferme au rez-de-chaussée la chapelle, à droite et à gauche de vastes réfectoires très-aérés, avec tables en pierre des Vosges, siéges commodes, service simple et réduit au nécessaire. Tout dans ces réfectoires est brillant de propreté. Je n'hésite pas à dire que les habitués des salons des Frères-Provençaux, de Véfour, de la Maison-Dorée, n'y sont ni aussi gaiement, ni aussi confortablement installés que le sont les ouvriers convalescents de l'Asile de Vincennes. Les pièces du service de table portent les armes de l'Empereur.

Au premier étage du pavillon central se trouvent la bibliothèque et une salle de jeu. Les deux ailes de l'édifice, dans leurs deux étages, sont subdivisées en chambres de chacune trois lits, toutes situées au midi, meublées simplement. Chaque malade a la jouissance d'une armoire fermée.

Les noms d'industriels célèbres ou de savants utiles désignent les pavillons ou les galeries de l'Asile impérial de Vincennes :

Hospice des invalides civils de Vincennes. — Le Réfectoire.

Pavillons.

FRANCKLIN, imprimeur, écrivain, inventeur du paratonnerre; MONGOLFIER, inventeur des ballons aérostats; MATHIEU DOMBASLE, agriculteur; GOBELIN, teinturier; VAUCANSON, mécanicien célèbre; JACQUART, inventeur des métiers à tisser la soie.

Galeries.

OBERKAMPF, manufacturier sous le premier Empire; BOULE, menuisier ébéniste sous Louis XIV; GALLE, graveur distingué; SCHWILGUÉ, médecin, mort en 1808; SENEFELDER, inventeur de la lithographie; DIDOT, imprimeur; LENOIR fabricant d'instruments de mathématiques, mort en 1810; BREZIN, serrurier mécanicien, fondateur d'un hospice destiné aux anciens ouvriers de cette profession; HEILMANN, mécanicien; GAMBEY, fabricant d'instruments de précision; DAGUERRE, inventeur du daguerréotype; LEBON, inventeur de l'éclairage au gaz; ARGANT, mineur, inventeur de la lampe d'Argant; BERTHOUD, mathématicien

et horloger; APPERT, chimiste, inventeur d'un procédé pour la conservation des substances alimentaires.

Partout le grand air et le soleil, partout et jusque dans les magasins une ventilation permanente; aussi, nulle part, même dans les meilleures maisons, du linge plus sec, plus frais qu'à l'Asile; il n'a surtout aucune odeur.

Toutes les confortables innovations que réunit l'Asile des convalescents sont dues à M. Laval; c'est sur les plans de cet habile architecte qu'ont été construits les bâtiments d'un ensemble plein d'originalité et d'une disposition agréable autant que commode pour tous les besoins du service.

Dès le lendemain de l'inauguration, on recevait des convalescents à l'Asile impérial.

Il en a été admis dans les quatre derniers mois de l'année 1857.	894
En 1858.	4,401
En 1859.	5,523
Dans les cinq premiers mois de 1860.	2,510
Total.	13,328

A la fin de juin 1860, ces admissions s'élevèrent à 14,000 en deux ans et dix mois.

Ces convalescents appartiennent aux catégories suivantes :

1° Convalescents envoyés par les hôpitaux de Paris et de la banlieue ;

2° Convalescents envoyés par les bureaux de bienfaisance ;

3° Convalescents de blessures reçues dans les chantiers publics (chantiers où s'exécutent des travaux pour le compte de l'État et des communes du département de la Seine) ;

4° Membres participants des sociétés de secours mutuels :

5° Ouvriers appartenant à des établissements dont les directeurs ont obtenu du ministre de l'intérieur l'autorisation d'envoyer, moyennant un abonnement, leurs convalescents à l'Asile, tels : les chemins de fer, l'imprimerie Chaix, la maison Christofle, la maison Alexandre, la maison Lebaudy, la maison Foucart et Ce (gaz de l'Est) ;

6° On reçoit des ouvriers traités à domicile et munis seulement d'un certificat de convalescence délivré par leur médecin.

C'est par la volonté expresse de l'Empereur que l'Asile est aujourd'hui ouvert indistinctement à tout ouvrier convalescent. On y compte présentement 411 lits.

L'Asile impérial de Vincennes a fait construire deux voitures omnibus : l'une dont les dimensions sont égales à celles des omnibus de Paris, l'autre offrant un moins grand nombre de places. Ces deux voitures élégantes portent les armes de l'Empereur. Chaque jour, l'une ou l'autre de ces voitures, suivant les nécessités du service, va chercher les convalescents dans les hôpitaux de Paris, et même, à domicile, ceux traités en ville. Les mêmes voitures les ramènent dans Paris après guérison. La première fois que le grand omnibus s'arrêta devant l'Hôtel-Dieu, en peu d'instants des curieux s'assemblèrent; on se demandait à quels services cet omnibus armorié pouvait être destiné. Mais lorsqu'on vit de pauvres convalescents, affaiblis par la maladie, sortir de l'hôpital et monter dans cette voiture élégante, dès qu'on sut qu'ils allaient être transportés à l'Asile impérial, toute la foule d'applaudir. Comment ne pas être ému, en effet, à la vue de tous ces soins paternels prodigués par l'Empereur in-

distinctement à tous les ouvriers, à toutes les classes laborieuses?

La durée moyenne du séjour à l'Asile impérial est de vingt-deux jours. Cette évaluation résulte du dépouillement que j'ai pu faire des feuilles de présence. Grâce à toutes les ressources hygiéniques de l'Asile, les convalescences des fièvres typhoïdes sont comparativement de courte durée. En principe, le convalescent demeure à l'Asile impérial jusqu'à ce qu'il soit complétement guéri ou jusqu'à ce que sa maladie soit reconnue incurable.

Régime alimentaire.

Le régime alimentaire est réglé par le directeur et par le médecin en chef de l'établissement. On s'est attaché à suivre, pour les heures de repas, les habitudes des ouvriers. A sept heures et demie du matin, un potage. A dix heures et demie, un plat de viande en ragoût et un plat de légumes. A cinq heures, un potage gras, un plat de viande rôtie, un plat de légumes, une salade ou un dessert. Chaque convalescent reçoit un demi-litre de vin de Bourgogne et du pain de première qualité à

discrétion. En moyenne, chaque homme consomme par jour 700 grammes de pain. Le médecin en chef prescrit un régime particulier à ceux dont l'estomac doit être ménagé et l'appétit réglé.

Si les convalescents le désirent, si leurs forces le leur permettent, ils peuvent être employés aux divers travaux de la maison, sous la direction des chefs de service, jardiniers, menuisiers, serruriers, etc. Ils reçoivent alors une rétribution qui varie de 20 à 50 centimes par journée, et ils ont un supplément de 25 centilitres de vin. Quelques-uns se font ainsi un petit pécule, précieuse ressource à leur sortie.

Il est alloué, pour la nourriture de chaque convalescent, 1 franc 10 centimes par jour, non compris les frais généraux de personnel et de combustible.

Service médical.

Une pharmacie bien tenue contient toutes les préparations officinales. Les ordonnances du médecin en chef sont préparées par le pharmacien

de la maison impériale de Charenton. Le service médical comprend encore les bains simples, les bains sulfureux, les bains de vapeur. En moyenne, chaque convalescent consomme par jour 3 centimes de médicaments. L'administration a souvent à donner aux convalescents des bandages et autres appareils qu'ils n'auraient pas le moyen d'acheter.

A leur arrivée, et après avoir été examinés par l'élève interne de garde, les convalescents reçoivent les vêtements et le linge de la maison : chemise, mouchoir, chaussettes, bonnet de coton, un paletot en molleton bleu ou une blouse, suivant la saison, une calotte en drap ou un chapeau de paille, une serviette, un essuie-mains. Le change de linge a lieu tous les samedis. Le linge est lavé et repassé dans la maison.

Buanderie.

Une buanderie est établie d'après le système Bouillon-Muller. Elle comprend : une machine à vapeur de la force de cinq chevaux, des cuviers à lessive, des bassins et une chaudière à eau

froide, une essoreuse à force centrifuge pour égoutter le linge, des séchoirs à air chaud pour l'hiver, un étendoir extérieur pour l'été. En 1859, on a lavé à cette buanderie, 192,105 pièces de linge pesant 66,610 kilogrammes.

La dépense a été d'environ 5,000 francs.

La dépense annuelle de combustible est d'environ 500 tonnes de houille à 37 francs la tonne. La houille est employée à la machine à vapeur, à la cuisine, à la pharmacie, aux calorifères à air chaud, aux ventilateurs.

Les convalescents non occupés trouvent des moyens de distractions nombreux : ils ont à leur disposition des jeux de quilles, de boule, de tonneau, de dames, de dominos, de loto; les cartes sont prohibées.

La bibliothèque est ouverte tous les jours, de midi à quatre heures; elle renferme 4,000 volumes et des journaux illustrés. La plupart de ces livres ont été offerts en don par des libraires de Paris. On rencontre, en moyenne, cinquante lecteurs par séance: on en a compté, un jour, quatre-vingt-seize.

Lorsque le médecin combat une maladie, il a

surtout affaire à l'homme physique; il a plutôt affaire à l'homme moral chez les convalescents. Chez le convalescent, il faut, comme chez l'enfant, égayer son esprit, réveiller ses sens en excitant son imagination. Au milieu des variations atmosphériques de notre climat en France, l'homme, même bien portant, monte et descend chaque jour sur une échelle de santé; le convalescent éprouve le plaisir et la joie de constater chaque jour une marche ascensionnelle et plus ou moins progressive vers un état valide.

La tenue, la conduite de tous à l'Asile est exemplaire; ils se soumettent sans plaintes aux prescriptions du règlement. Ils se montrent polis entre eux et pleins de déférence pour les employés; ils respectent le mobilier, les fleurs du jardin, et maintiennent dans un grand état de propreté leurs chambres, les couloirs et même les cabinets pour les nécessités de la vie, dont la disposition est à la fois nouvelle et ingénieuse pour en maintenir la propreté. Nulle part, sur les murailles, dans les couloirs, de ces inscriptions, de ces dessins scandaleux qui révoltent la vue sur les murs de Paris, la ville la plus civilisée de l'Europe. Bien qu'ils n'y soient pas contraints, la plupart assistent à la

messe le dimanche, et leur attitude y est très-convenable.

Les convalescents appartiennent à des industries diverses et souvent rivales, mais jamais de querelles entre eux; ils se conduisent, en un mot, comme d'honnêtes gens.

Personnel.

Le personnel de l'Asile impérial de Vincennes se compose: d'un directeur, d'un receveur trésorier, d'un médecin en chef et de trois élèves internes, de six religieuses de l'ordre des Dames de Saint-Augustin de Belgique, dirigeant chacune un service: la pharmacie, la cuisine, l'infirmerie, la lingerie, la buanderie; d'un aumônier, de cinq employés de bureaux, d'un garde magasin, de quatre surveillants, de quarante employés subalternes au moins, tels que cuisiniers, cochers, jardiniers, infirmiers, barbiers, baigneurs, chauffeurs, sommeliers, balayeurs, buandières, lingères, garçon de pharmacie. Les employés sont soumis à une discipline presque militaire.

Le directeur, M. Domergue, avant d'être

chargé de la direction de l'Asile impérial, avait rempli de hautes fonctions administratives.

Le médecin en chef, M. Laborie, ancien chef de clinique de la Faculté de Paris, est chargé du service médical et chirurgical.

On comprend qu'une population aussi considérable que celle de l'Asile ait rendu nécessaire la création d'une infirmerie. Pendant les années 1858 et 1859, près de 1,100 malades présentant des affections médicales ou chirurgicales plus ou moins graves y ont été traités; dans cet espace de temps, on n'a compté que 30 décès.

Les trois élèves internes chargés actuellement du service, sont: MM. Dupont, Dumesnil et Morribaut. Les élèves internes sont nommés par le ministre de l'intérieur, sur la présentation du médecin en chef et du directeur. On exige pour l'admissibilité des candidats, au moins douze inscriptions, trois examens de fin d'année, une année au moins d'externat dans les hôpitaux de Paris, après concours.

Comme maire de Saint-Maurice, où est situé l'Asile, M. le directeur Domergue en a fait le centre de toutes les solennités municipales de sa commune: distribution de prix aux écoles, lote-

ries de bienfaisance, concerts au profit des pauvres. Les convalescents sont les spectateurs privilégiés de toutes ces cérémonies.

Le dimanche, le lundi et le jeudi, les parents et les amis sont reçus au parloir ou dans le jardin. Les visiteurs ne sont, sous aucun prétexte, admis dans les chambres; il n'y a d'exceptions qu'en faveur des malades de l'infirmerie.

Budget.

Les ressources financières annuelles de l'Asile impérial sont de diverses natures :

1° Prélèvement de 1 0/0 sur les travaux entrepris dans le département de la Seine pour le compte de l'État et des communes du département. Dans l'espace de trois ans environ, ce prélèvement s'est élevé à une somme de 700,000 francs; mais ce prélèvement se partage entre l'Asile impérial des convalescents de Vincennes et les convalescents de l'Asile Impérial du Vésinet.

2° Prix des journées payées par les convalescents. Ce prix de journée est de 50 centimes

pour les sociétés de secours mutuels; de 75 centimes pour les ouvriers des ateliers ayant souscrit un abonnement. Pour tous ceux qui viennent directement de leur domicile, le prix de journée est de 1 fr. Nous rappelons ici que chaque journée de convalescent coûte à l'Asile 2 fr. 40 cent., y compris les frais généraux. Cette ressource financière des journées payées ne s'est jamais élevée au-dessus de 3,000, de 3,500 fr.

3° A ces divers revenus, il faut ajouter la part qui revient à l'Asile sur les fonds provenant du legs Montyon. Cette part de subvention n'est reglée que sur les appréciations de l'Assistance publique. Elle s'est élevée à 28,665 fr. en 1858, et à 28,800 fr. en 1859, moins que le dixième des sommes dépensées pour les convalescents envoyés à l'Asile par les hôpitaux de Paris.

4° L'Asile impérial de Vincennes possède des immeubles. Sur un terrain de 10,800 mètres donnés par l'Empereur, et grâce à une subvention de 2 millions fournie par le ministère de l'intérieur, pour cités ouvrières, 16 maisons ont été construites, comprenant 36 boutiques et 311 logements. Ces logements, destinés à des ouvriers ou à de petits ménages d'employés, sont

loués à des prix très-modérés, de 90 à 250 fr.; le prix des appartements, au premier, ne dépasse pas 600 francs. Le revenu probable de ces immeubles, dont l'Empereur a doté l'Asile par acte passé devant Me Moquard, est évalué, pour l'année prochaine à 90,000 francs.

En 1858, les dépenses de l'Asile impérial se sont élevées à 234,878 20

En 1859 à. 301,431 20

Le budget des dépenses, pour 1860, s'élève à. 365,965 89

Cet accroissement de dépense est surtout dû aux frais de premier établissement et d'exploitation des immeubles.

L'Asile impérial a jusqu'ici, par ses revenus, suffi à ses dépenses et même, sur sa part de 1 0/0 provenant des travaux publics, l'Asile impéral a pu laisser au Trésor, comme réserve, une somme assez importante.

Je ferai observer que tous les revenus de l'Asile ont un caractère aléatoire.

III

RÉSUMÉ

Les convalescents à l'Asile impérial sont traités paternellement, avec une bienveillance affectueuse; mais ils sont soumis à des règles qui ne souffrent ni observations, ni discussions, ni exceptions: égalité absolue pour tous!

Quelques esprits critiques se sont demandé si ce bien-être passager dont jouissent les ouvriers convalescents ne doit pas leur rendre, à la sortie, leurs privations, leurs fatigues plus difficiles à supporter, leurs travaux, leurs devoirs plus pénibles à accomplir? Je suis loin de partager de

telles opinions, de telles craintes; j'estime au contraire que les soins, les égards dont les ouvriers sont entourés à l'Asile impérial les élèvent à leurs propres yeux. Ils contractent ainsi, pendant leur séjour, des habitudes d'ordre, de régularité, d'urbanité : ils y contractent l'habitude morale de la propreté. La propreté c'est le respect de soi-même.

Le but charitable de la création de l'Asile de Vincennes, c'est de laisser aux convalescents le temps de réparer leurs forces, c'est de leur permettre de ne reprendre leurs travaux que bien portants et valides, c'est de prévenir ces diathèses anémiques, causes fréquentes d'affections graves pour les organes les plus importants à la vie.

L'Asile des convalescents, dans un certain nombre d'années, fournira de précieux matériaux pour l'édifice de la science. C'est là que seront constatés les résultats définitifs des traitements des fractures, des méthodes opératoires pour les amputations; c'est là que s'écrira l'histoire complète des maladies, complète jusqu'au dénoûment, jusqu'à l'entière guérison. C'est là que les doctrines académiques, si diverses et souvent si contraires, seront jugées en dernier

ressort. C'est de là que sortiront de riches archives sur les convalescences, archives précieuses pour la pathologie et la thérapeutique.

Un grand nombre d'étrangers, de médecins anglais, russes, prussiens, portugais, américains, sont venus et viennent encore chaque jour visiter, étudier l'Asile impérial des ouvriers convalescents; plusieurs se promettent de transporter dans leur pays cette institution qu'ils admirent. Tous nous envient l'honneur de cette création charitable qu'inspira à Napoléon III sa politique généreuse et civilisatrice.

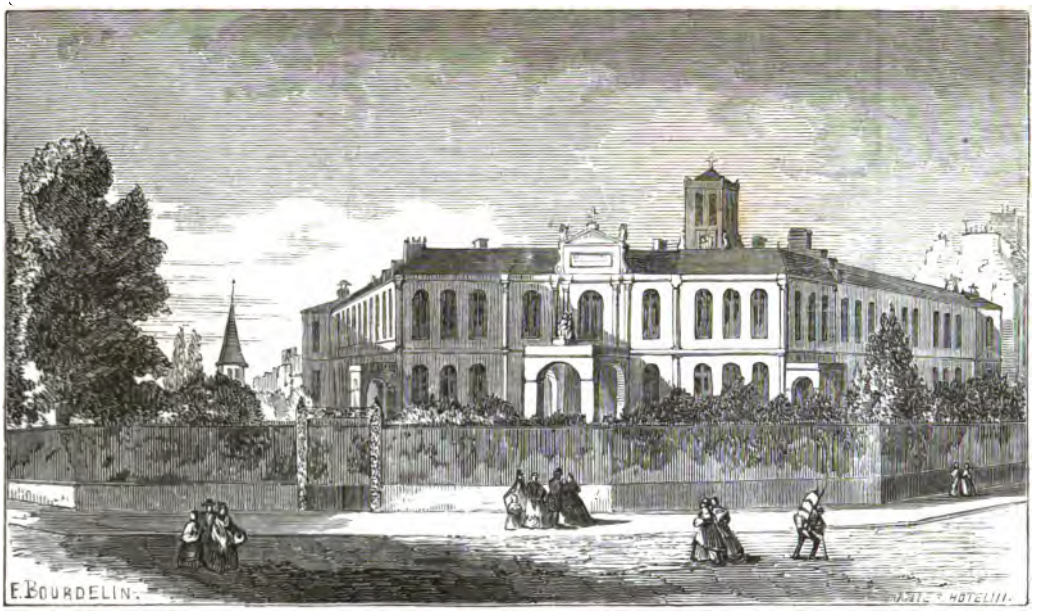

Maison Eugène-Napoléon. — Vue extérieure.

MAISON

EUGÈNE-NAPOLÉON

SOMMAIRE.

Un collier de diamants de 600,000 francs transformé en moellons pour une œuvre de bienfaisance. — Un faux héritage. — Une maison d'éducation pour trois cents jeunes filles pauvres sous le patronage de S. M. l'Impératrice.— Les commandements de Dieu. — Administration et règlement de la Maison Eugène-Napoléon. — Les sœurs de la communauté des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul. — L'aumonier. — Le médecin. — L'âge d'admission et l'âge de sortie. — S. M. l'Impératrice, directrice et institutrice de trois cents jeunes filles pauvres. — Bâtiments. — Nourriture des élèves. — Salles d'études. — Ouvroirs. — Infirmerie. — Salon de réception de l'Impératrice. — La chapelle. — Fresques de M. Barrias. — Saint-Cyr et la maison Eugène-Napoléon. — L'hôpital de Sainte-Marguerite converti en hôpital d'enfants. — Nouveaux bienfaits pour les classes laborieuses du faubourg Saint-Antoine. — Résumé et conclusion.

OXFORD-TAYLOR INST

I

Le 26 janvier 1853, la commission municipale de la Ville de Paris votait une somme de 600,000 fr. pour l'acquisition d'un collier de diamants, pré-

sent qui devait être offert à S. M. l'Impératrice à l'occasion de son mariage.

Grand émoi parmi les joailliers; déjà on se mettait en quête des plus grosses pierres, des diamants de première eau, lorsque survient une résolution soudaine de Sa Majesté : plus de collier, plus de diamants. Dès le surlendemain du vote de la commission municipale, le 28 janvier, l'Impératrice exprime le désir que les 600,000 fr. ne soient dépensés que pour une œuvre de bienfaisance.

Sa Majesté décide la fondation d'une maison d'éducation pour les jeunes filles pauvres.

On se met à l'œuvre.

La *Maison Eugène-Napoléon* est reconnue établissement d'utilité publique, et la Ville de Paris est autorisée à concéder à perpétuité, au profit de cet établissement, la jouissance des terrains de l'ancien marché à fourrages, des constructions qu'on y avait déjà élevées et de tout le mobilier qui en garnissait les divers logements. Constructions, mobilier, avaient été payés sur plusieurs crédits alloués par la Ville. *Les diamants du collier* s'étaient convertis en moellons, en constructions, en ameublements.

La maison des jeunes filles pauvres eut aussi

son donateur, son Montyon, mais moins millionnaire que le premier, que le vrai Montyon.

Le 19 février 1858, Louis-Desfontaines Laloy, à son lit de mort, laissait par testament à la maison Eugène-Napoléon un legs universel : « Donner, dit Chateaubriand, est la plus facile manière d'être chrétien ; l'aumône est plus aisée que la pénitence. »

Le legs du sieur Laloy témoignait d'une intention charitable, d'une pensée chrétienne; mais l'inventaire dressé après le décès du testateur vint montrer tout ce que contenait de déceptions ce legs universel; il fut bientôt constaté que la fortune du sieur Laloy était grevée d'un passif de 30,000 fr.

Pour faire face à ces dettes exigibles, aucune valeur mobilière disponible : M. Laloy ne possédait que deux maisons : l'une située à Paris, rue Coq-Héron, nº 1, estimée 150,000 fr. d'après le rapport de M. Lefuel, architecte; l'autre sise à la Chapelle-Saint-Denis, rue Léon, nº 7, évaluée 200,000 fr. On est donc contraint de vendre ces deux propriétés par adjudication, même sur une seule enchère; elles sont adjugées bien au-dessous de leur valeur.

En fin de compte, le legs Laloy ne se solde

guère que par des embarras financiers, et la maison d'éducation des filles pauvres n'a recueilli jusqu'ici de cet héritage qu'un procès encore aujourd'hui en instance!

Mais rassurons-nous!

A la maison Eugène-Napoléon, une main bienfaisante et généreuse pourvoit et suffit à tout.

Placée sous le patronage de S. M. l'Impératrice, cette maison doit admettre 300 jeunes filles: 100 la première année, 50 les années suivantes, jusqu'à complément. On y compte déjà, en 1860, 150 élèves.

Tout d'abord, on se demande à qui confier la haute direction, la surveillance, l'éducation des jeunes filles pauvres.

De hauts dignitaires de l'armée proposent des veuves de généraux, de colonels; de hauts dignitaires de la magistrature proposent des veuves de magistrats; les demandes les mieux justifiées, les plus sérieuses, les sollicitations les plus appuyées, les plus incessantes ne font pas défaut; mais à premier examen on fut convaincu qu'on ne pouvait confier à des laïques l'éducation de jeunes filles pauvres, abandonnées, et la plupart orphelines.

Les commandements de Dieu nous disent :

> Père et mère honoreras,
> Afin de vivre longuement.

C'est là un devoir moral et religieux.

Mais les commandements de Dieu ne disent pas aux mères d'aimer leurs enfants; c'est là, je ne dirai pas un sentiment presque animal, mais une loi naturelle et nécessaire. Aussi, qu'ils sont à plaindre ces pauvres enfants déshérités des tendresses, des prévoyances, des caresses, des soins maternels ! Les orphelines pauvres pouvaient-elles retrouver ces tendresses, ces prévoyances, ces caresses, ces soins maternels, de sages leçons, de salutaires exemples, ailleurs qu'auprès de ces saintes femmes dont la volontaire et pieuse mission sur la terre est de soulager, de consoler les misères de l'humanité, dont les félicités de chaque jour au milieu de notre société sont d'aimer et de servir Dieu?

Un traité fut donc passé entre l'impératrice Eugénie, représentée par M. Damas-Hinard, secrétaire de ses commandements, et Mme la supérieure générale des sœurs de la charité de Saint-Vincent de Paul.

II

Par ce traité, la maison Eugène-Napoléon fut confiée à des *sœurs de la communauté des filles de la charité de Saint-Vincent de Paul,* pour être administrée par elles selon les instructions de l'Impératrice, qui en conserve la haute direction.

Dix sœurs sont chargées des cent enfants admises la première année; deux sœurs leur sont adjointes par an, au fur et à mesure de l'admission de cinquante nouvelles jeunes filles.

Avant leur entrée, les sœurs reçoivent chacune une somme de 200 francs versée entre les mains de la supérieure générale pour les habits et le

linge à leur usage. Un traitement annuel de 600 francs, payable par trimestre et d'avance, est alloué par l'Impératrice à chacune des sœurs, mais cette allocation sera réduite au tiers dès que l'établissement comptera deux cents jeunes filles.

Comme les sœurs vivent entre elles, nulle autre personne ne peut pénétrer dans la communauté.

Le service divin est confié à un aumônier membre de la congrégation de la mission de Saint-Vincent de Paul.

Proposé par Mme la supérieure générale, l'aumônier doit être agréé par Sa Majesté; ses honoraires sont fixés à 2,000 francs, payables par trimestre. L'Impératrice pourvoit en outre à tous les autres frais du culte, y compris les appointements d'un organiste, nommé par elle.

L'aumônier est chargé des catéchismes, des instructions religieuses et de tout ce qui se rattache à l'exercice de son ministère. La religion n'est-elle pas la première redevance des jeunes filles pauvres envers la société, qui les soutient et les protége?

Un médecin, M. Cellière, est attaché à l'éta-

blissement; nommé par l'Impératrice, ses honoraires sont payés par les sœurs jusqu'à la somme de 500 francs par an; Sa Majesté ajoute le surplus.

Le choix des serviteurs, tels que jardiniers, portier et filles de service, appartient à Mme la supérieure; même les contrats avec les entrepreneurs pour l'entretien et la surveillance du chauffage et du gaz sont communiqués à Mme la supérieure générale.

Les gages et les appointements pour ces différents services sont à la charge de l'Impératrice; mais la somme totale ne doit pas dépasser 2,000 francs par année.

C'est Mme la supérieure qui choisit les sous-maîtresses chargées de seconder les sœurs auprès des jeunes filles; une sous-maîtresse est attachée à chaque division composée de cinquante élèves. Chaque sous-maîtresse reçoit un traitement de 250 francs par an, payé par Sa Majesté; les sœurs se chargent de leur nourriture.

Les élèves ne sont reçues que sur un ordre écrit de M. Damas-Hinard, représentant l'Impératrice.

Les jeunes filles ne peuvent être admises avant

l'âge de huit ans, ou que très-peu d'années après cet âge, de peur qu'elles n'apportent déjà de fâcheuses habitudes et de pernicieux exemples; elles restent dans l'établissement jusqu'à l'âge de vingt et un ans. Jamais de vacances; celles qui ont encore des parents ne sortent même qu'une seule fois par année, et ne peuvent rester que vingt-quatre heures dans leur famille. Il est bien entendu qu'à l'âge de vingt et un ans, à leur sortie, le patronage de l'Impératrice et celui de la supérieure générale ne leur feront pas défaut.

Le prix de la pension annuelle de chaque élève, payé par Sa Majesté, est fixé à 300 francs.

Moyennant cette pension individuelle, frais de nourriture, d'entretien, de vestiaire, renouvellement de fournitures de classe des élèves, en un mot tous les soins à leur donner, tant en santé qu'en maladie, incombent à la charge des sœurs.

Les pensions se payent par trimestre, et à l'avance, sur la production d'un état de présence dressé et signé par Mme la supérieure générale. A cet état sont joints les noms de chaque élève, la date de son admission, des notes sur sa conduite, sa santé et ses progrès dans le cours du trimestre écoulé.

Les sœurs donnent aux jeunes filles l'instruction religieuse, élémentaire et professionnelle dont le programme est approuvé par l'Impératrice. C'est par un règlement intérieur, encore soumis à Sa Majesté, que sont arrêtés l'ordre et la durée des exercices de la journée et le régime alimentaire.

Dans sa généreuse sollicitude, la noble et bienfaisante Mère du Prince Impérial n'a pas dédaigné de se faire, pour ainsi dire, la directrice et l'institutrice de 300 jeunes filles pauvres.

Ce fut le 1er janvier 1857 qu'on fit remise de la maison Eugène-Napoléon aux sœurs de charité de Saint-Vincent de Paul; ce fut aussi à compter de ce jour-là que s'exécuta ce traité complet; traité tout de confiance entre l'Impératrice et les sœurs de Saint-Vincent de Paul, devenues ainsi les nobles associées de Sa Majesté, pour sauver 300 jeunes filles pauvres des dangereuses douleurs de la misère et de tous les malheurs d'une vie de désordre.

Mais pénétrons dans cette sainte maison.

III

C'est sur les plans de M. Hittorff, architecte, qu'a été construite la maison Eugène-Napoléon. Les divers bâtiments ne sont séparés que par des jardins ornés de massifs de fleurs; l'établissement possède un riche potager.

Située au faubourg Saint-Antoine, au coin du boulevard Mazas, toute la maison Eugène-Napoléon est très-aérée; on y respire un air vif et pur.

La lingerie, la buanderie, la cuisine brillent de propreté et de bonne tenue.

Dans les dortoirs, les lits en fer, tous pareils, ne portent d'autres indications que des numéros;

à une immense table sont fixés des *lavabo*, recevant à volonté une eau abondante; rien ne manque dans les tiroirs de cette table pour la toilette du matin.

Salle de bains, même salle spéciale pour les bains de pieds.

Nourriture des élèves.

A sept heures et demie du matin : soupe au pain, riz ou vermicelle. — A midi : soupe, viande braisée, en ragoût ou rôtie, et légumes. — A sept heures du soir : viande et légumes, eau rougie, fruits ou confitures. C'est un des vifs plaisirs des bonnes sœurs de surprendre leurs élèves par des chatteries, par de petits plats sucrés. En revanche, il se fait tous les matins une abondante consommation d'huile de foie de morue et de vin antiscorbutique.

Cette maison Eugène-Napoléon contient quatre salles d'étude. Les jeunes filles forment ainsi quatre divisions. En outre de l'instruction religieuse, on leur apprend à lire, à écrire et l'orthographe; ce sont des sœurs qui président aux études des quatre divisions.

Maison Eugène-Napoléon — Vue intérieure.

Pour l'instruction *professionnelle*, les élèves forment deux divisions qui se réunissent dans deux ouvroirs. Là, chaque élève a son tiroir à elle, où elle dépose les seuls objets qui lui appartiennent, qui sont sa propriété, son bien : des poupées, des chiffons, des morceaux d'étoffe, etc., etc. La 1re division, sous la direction d'une sous-maîtresse habile, se livre à des travaux de dentelle (application de Bruxelles) : la 2e division, sous la direction d'une sous-maîtresse, s'occupe de travaux de lingerie, couture, chemises d'hommes, trousseaux de dames, etc.

Dès l'année 1859 le travail des jeunes filles commençait déjà à devenir productif.

On le voit, les sœurs de Saint-Vincent de Paul s'étudient à ne former que des femmes de ménage. Les jeunes filles pauvres, à la façon dont on les élève, ressembleront à ces femmes d'autrefois, que loue et admire dans son gros bon sens le bonhomme Chrysale des *Femmes savantes :*

Elles ne lisaient point, mais elles vivaient bien ;
Leurs ménages étaient tout leur docte entretien,
Et leurs livres, un dé, du fil et des aiguilles
Dont elles travaillaient au trousseau de leurs filles.

L'établissement Eugène-Napoléon a son infirmerie de douze lits; — visites quotidiennes du médecin. On n'y a observé aucune épidémie, même de maladies éruptives, mais seulement quelques fièvres typhoïdes, de loin en loin, chez les nouvelles recrues.

Les élèves sont uniformément habillées : robes de mérinos gris, bordées de bleu pour l'hiver; orléans gris, pour l'été; bottines grises. Le dimanche, elles portent aux cérémonies religieuses un bonnet plus élégant, garni de dentelles, qui sont l'œuvre de la première division.

Le plus souvent, couvertes de haillons lorsqu'elles sont admises, les jeunes filles pauvres reçoivent à leur entrée un trousseau complet.

Presque toutes arrivent à l'Asile du faubourg Saint-Antoine faibles, décolorées, amaigries; leur physionomie attristée, souffrante, est souvent même d'un aspect sénile. Mais, grâce à la propreté, à une nourriture saine et suffisante, à une vie réglée, grâce à l'air vif et pur qu'elles respirent, leur teint se colore, leur physionomie prend de la gaieté; elles partagent bientôt les jeux de leurs compagnes, heureuses de ce bonheur qu'elles doivent aux soins intelligents, à la

tendresse éclairée, aux douces et affectueuses paroles des sœurs de Saint-Vincent de Paul; elles entrent vieilles, elles sortiront jeunes.

La plus bruyante et la plus bavarde gaieté anime leurs récréations, qui se passent dans les jardins ou dans des promenoirs couverts pour les mauvais temps. Ce ne sont que rires, que joyeuses causeries avec leurs poupées et les camarades de leur âge; ce ne sont que jeux de volants, danses à la corde, courses aux cerceaux.

Les sœurs observent bien, parmi leurs élèves, quelques diversités et même quelques bizarreries de caractère, mais on n'en a encore renvoyé aucune pour cause d'insubordination ou de désordre. Une seule élève est à la veille de quitter volontairement l'Asile avant ses vingt et un ans. Voulez-vous savoir pourquoi? Elle a fait un héritage.

Vous parlerai-je du salon de réception, où se repose l'Impératrice lorsqu'elle vient au milieu de cette jeune et bien modeste famille, oublier les grandeurs et les magnificences de la Cour?

Enfin, avant de nous retirer, faisons une visite à la chapelle. D'un dôme élevé, spacieuse, elle est garnie de bancs d'œuvre en bois de chêne

pour les sœurs, de bancs en bois pour les élèves; un confessionnal et un seul autel de la Vierge. Un tableau peint à fresque dans un hémicycle représente l'Impératrice en vêtements de mariée; elle fait offrande à la sainte Vierge du collier de diamants; deux groupes de jeunes filles à genoux s'étonnent, admirent et prient avec ferveur pour leur auguste bienfaitrice. Cette composition, due à M. Barrias, ne manque ni d'attendrissement ni de naïveté.

Mme de Maintenon, malgré sa haute raison, n'admettait à Saint-Cyr que des filles nobles; Racine composait pour elles *Esther* et *Athalie*. Louis XIV venait applaudir ces jeunes élèves déclamant, avec plus ou moins de sensibilité et de passion, les rôles que le poëte leur avait fait répéter. Dans ces temps aristocratiques, il s'agissait avant tout de distraire et d'égayer un roi blasé qui vieillissait. Aujourd'hui, en pleine démocratie, n'obéissant qu'à des sentiments de commisération et de bienfaisance, l'Impératrice fait élever au fond d'un faubourg un asile pour trois cents jeunes filles. Ce ne sont que des filles pauvres, abandonnées, sans famille, la plupart orphelines, qui y sont admises; on ne confie à

Peinture à fresque, de M. Barrias.

leur mémoire que les leçons du catéchisme, que les instructions religieuses. On ne leur apprend qu'à coudre et à faire de la dentelle pour gagner leur vie. Elles n'iront pas briller aux fêtes de la cour d'un roi fastueux, mais elles seront parmi les classes laborieuses de saintes missionnaires, répandant les sages conseils et propageant les bons exemples.

IV

C'est encore à la demande et sous le haut patronage de S. M. l'Impératrice qu'en 1854 un hôpital d'enfants a été créé dans le faubourg Saint-Antoine sous l'invocation de sainte Eugénie.

Le faubourg Saint-Antoine, ce grand foyer d'une des principales industries parisiennes, ce centre de population laborieuse, se trouvait déshérité de secours offerts aux ouvriers chargés de famille, quand la maladie venait les frapper dans la personne de leurs enfants. On ne pouvait voir sans une profonde pitié, de malheureux ou-

vriers contraints de traverser Paris par les plus mauvais temps, portant dans leurs bras jusqu'à l'hôpital de la rue de Sèvres, bien souvent sans pouvoir les y faire admettre, faute de places, leurs jeunes enfants atteints d'une de ces maladies qu'engendre si souvent la misère.

Émue de compassion pour des maux dont souffrent les mères de famille dans ce qu'elles ont de plus cher, S. M. l'Impératrice voulut qu'il y fût mis un terme. A sa voix, toutes les difficultés s'aplanissent : le projet que l'administration de l'Assistance publique avait conçu, d'élever un hôpital de 400 lits d'enfants sur un emplacement dépendant de l'hôpital Saint-Antoine et bordé par le boulevard Mazas, est accueilli avec faveur; les acquisitions de terrains nécessaires sont ordonnées, et l'architecte reçoit l'ordre de préparer les plans.

Mais la construction d'un hôpital ne s'improvise pas; S. M. l'Impératrice, par un mouvement spontané de sa sollicitude toute maternelle, ordonne qu'on examine si, en attendant que le nouvel hôpital fût construit, il ne serait pas possible de créer un service temporaire pour le traitement des maladies de l'enfance.

L'hôpital Sainte-Marguerite, situé rue de Charenton, avec une entrée sur la rue du Faubourg-Saint-Antoine, fut celui qui parut à l'administration se prêter le plus facilement à l'établissement de ce nouveau service; mais, par des raisons de convenance et de moralité qui se comprennent, il ne fallait pas songer à placer des enfants au milieu d'adultes ; dès lors, convertir l'hôpital Sainte-Marguerite tout entier en hôpital d'enfants était le seul parti à prendre.

M. le préfet de la Seine s'empresse d'accepter les propositions que l'administration de l'Assistance lui présente à ce sujet, et dès les premiers jours de février 1854, les travaux d'appropriation commençaient; ils se poursuivent sans relâche : bientôt les lits sont établis, la communauté des sœurs et le service de santé installés. Enfin, le 9 mars suivant, Leurs Majestés en personne vinrent visiter le nouvel établissement prêt à recevoir les jeunes malades.

L'ouverture en fut fixée en effet au 15 mars 1854.

Le nombre des lits et des berceaux s'élève aujourd'hui à 405.

Le service de santé comprend :

3 médecins,
1 chirurgien,
5 élèves internes,
18 élèves externes,
1 pharmacien en chef,
4 élèves internes en pharmacie.

La communauté se compose de 20 religieuses de l'ordre de Saint-Vincent de Paul, réparties dans les différents services.

Les dépenses d'entretien de l'établissement se sont élevées pendant l'année 1858, à la somme de 268,267 fr. 95 c.

Le nombre des malades traités a été :

En 1854 de.	2,564
En 1855 de.	3,186
En 1856 de.	3,257
En 1857 de.	3,250
En 1858 de.	3,091

Il existe à l'hôpital Sainte-Eugénie :

1° Une école où les enfants suivent les classes :

les garçons sous un instituteur, les filles sous une religieuse institutrice ;

2° Un gymnase complet où, sous un habile professeur, M. Laisné, les enfants malades, les rachitiques, tous ceux qui sont atteints de la danse Saint-Guy, obtiennent très-souvent une guérison complète ;

3° Un ouvroir pour les garçons : ils y sont occupés à la préparation du linge à pansement, à la confection de la charpie ; un ouvroir pour les filles : elles s'y exercent au raccommodage du linge, elles confectionnent et réparent les vêtements.

V

RÉSUMÉ

Le parc de Vincennes, dont les travaux et les embellissements vont s'achever, l'Asile Impérial pour les convalescents, la maison *Eugène-Napoléon* pour les jeunes filles pauvres, l'hôpital *Eugénie* pour les enfants malades, sont autant de bienfaits pour les classes laborieuses qui peuplent le faubourg Saint-Antoine. C'est par des idées pratiques, par des innovations applicables, par des créations louables et utiles que la politique de l'Empereur, que la charité de l'Impéra-

trice répondent aux vaines théories, aux doctrines antisociales. Après plus de soixante ans de révolutions, après ces exemples immoraux d'élévations si subites, de fortunes si rapides, suite inévitable de ces commotions terribles; après le règne successif des gouvernements les plus opposés dans leurs tendances et leur but politiques; après le règne le plus imprévu des systèmes philosophiques les plus contraires, j'estime qu'il y a en France plus d'esprits faussés que de cœurs corrompus. C'est donc par des faits, par des institutions prévoyantes et charitables, c'est donc en répandant le bien-être, l'amour du travail, les idées religieuses dans toutes les classes de la société, et surtout dès l'enfance, qu'on parviendra à ramener à la raison des intelligences égarées, à retremper les âmes souffrantes ou découragées, à préparer pour l'avenir de la France des générations fortes, patientes, avides de progrès, ennemies des révolutions et dignes de la liberté.

LES

THÉATRES DE PARIS

DEPUIS 1806 JUSQU'EN 1860

SOMMAIRE

Décret de 1806. — Arrêté du ministre de l'intérieur du 25 avril 1807. — 1807 et 1860. — Le Théâtre-Français, hiérarchiquement placé avant l'Opéra. — Napoléon Ier et *Cinna*. — Les théâtres lyriques. — Les Bouffes parisiens. — Le Gymnase. — Le public français depuis 1806 jusqu'à 1860. — Les gares de Paris à propos des théâtres. — Le suffrage universel siégeant dans nos salles de spectacle. — La facture instrumentale. — L'exportation des instruments de musique. — Les théâtres de province. — L'Opéra sous le dernier Empire, sous la Restauration, sous Louis-Philippe. — Le rapport de la commission de l'Opéra nommée en 1854, sous Napoléon III. — La caisse de pensions de l'Opéra sous M. de Lauriston, ministre de la Maison du roi. — Rossini et la Révolution de Juillet. — L'Opéra mis en régie. — A quoi et à qui je dois le succès de ma direction. — Ma retraite volontaire. — Rapport de M. Troplong. — Louis-Philippe et M. Auber en 1847. — L'Opéra, l'Opéra-Comique, le Théâtre-Lyrique, le Théâtre-Italien. — Projet d'organisation administrative pour ces quatre théâtres. — Les petits appointements des artistes d'orchestre et des chœurs, et les subventions théâtrales. — Le Théâtre-Français. — Une préface de Molière. — Comme quoi ma vie offre une certaine unité.

I

Les théâtres, et surtout les théâtres de Paris, touchent à des intérêts plus divers, plus sérieux, plus élevés qu'on ne le pense ; aussi, Napoléon Ier, au milieu de cette société nouvelle qui date de 89, où il trouve tout à refaire, se préoccupe-t-il des théâtres, dès le commencement de son règne, dès l'année 1806.

Voici les dispositions du décret portant cette date :

Titre premier.

« ARTICLE PREMIER.— Aucun théâtre ne pourra s'établir dans la capitale sans notre autorisation

spéciale, sur le rapport qui nous en sera fait par notre ministre de l'intérieur.

ART. 2. — Tout entrepreneur qui voudra obtenir cette autorisation, sera tenu de faire la déclaration prescrite par la loi, et de justifier, devant notre ministre de l'intérieur, des moyens qu'il aura pour assurer l'exécution de ses engagements.

ART. 3. — Le théâtre de l'Impératrice sera placé à l'Odéon, aussitôt que les réparations seront achevées.

Les entrepreneurs du théâtre Montansier[1], ouvert en 1777 (aujourd'hui théâtre du Palais-Royal), d'ici au 1er janvier 1807, établiront leur théâtre dans un autre local.

Des craintes d'incendie, et surtout aussi la trop grande proximité entre ce théâtre et le Théâtre-Français, entouré alors de la plus haute protection, avaient motivé cette mesure. Le théâtre Montansier, au 1er janvier 1807, s'établit dans la salle élégante et monumentale du

[1] Ce fut à ce théâtre Montansier que Mlle Mars, encore enfant, débuta, même dans des rôles travestis, à côté de Baptiste cadet. Ils y jouèrent tous deux les *Jocrisse* (Mlle Mars, Jocrisse cadet), avant que Brunet eût conquis, dans ce rôle, sa comique célébrité.

boulevard Montmartre. Il prit le titre de *Théâtre des Variétés.*

ART. 4. — Les répertoires de l'Opéra, de la Comédie-Française et de l'Opéra-Comique seront arrêtés par le ministre de l'intérieur, et nul autre théâtre ne pourra représenter, à Paris, des pièces comprises dans les répertoires de ces trois grands théâtres, sans leur autorisation, et sans leur payer une rétribution qui sera réglée de gré à gré, et avec l'autorisation du ministre.

ART. 5. — Le ministre de l'intérieur pourra assigner à chaque théâtre un genre de spectacle *dans lequel il sera tenu de se renfermer.*

ART. 6. — L'Opéra pourra seul donner des ballets ayant les caractères qui sont propres à ce théâtre, et qui seront déterminés par le ministre de l'intérieur. Il sera le seul théâtre qui pourra donner des bals masqués. »

Titre II

« ART. 7. — Dans les grandes villes de l'Empire, les théâtres seront réduits au nombre de deux. Dans les autres villes, il n'en pourra subsister

qu'un. Tous devront être munis de l'autorisation du préfet, qui rendra compte de leur situation au ministre de l'intérieur.

ART. 8. — Aucune troupe ambulante ne pourra subsister sans l'autorisation des ministres de l'intérieur et de la police. Le ministre de l'intérieur désignera les arrondissements qui leur seront destinés, et en préviendra les préfets.

ART. 9. — Dans chaque chef-lieu de département, le théâtre principal jouira seul du droit de donner des bals masqués. »

On ne s'en tint pas là :

Un arrêté du ministre de l'intérieur, daté du 25 avril 1807, donne un règlement définitif pour les théâtres de Paris et des départements.

Furent admis alors comme grands théâtres, et pour prendre rang dans l'ordre suivant :

« 1° Le Théâtre-Français, théâtre de S. M. l'Empereur, consacré à la comédie et à la tragédie.

Son répertoire est composé : 1° de toutes pièces (tragédies, comédies et drames) jouées sur l'ancien théâtre de l'hôtel de Bourgogne, sur celui que dirigeait Molière, et sur le théâtre qui s'est formé de la réunion de ces deux établisse-

sements et qui a existé sous diverses dénominations jusqu'à ce jour ; 2° des comédies jouées sur les théâtres des Italiens, jusqu'à l'établissement de l'Opéra-Comique.

Le théâtre de l'Impératrice est considéré comme annexe du Théâtre-Français, *pour la comédie seulement*.

Son répertoire ne se composera que des comédies jouées sur les théâtres dits Italiens, que jusqu'à l'établissement de l'Opéra-Comique; ces dernières pourront être représentées sur le théâtre de l'Impératrice, concurremment avec le Théâtre-Français.

2° Le théâtre de l'Opéra (Académie impériale de musique) : ce théâtre est consacré au chant et à la danse.

3° Le théâtre de l'Opéra-Comique (théâtre de S. M. l'Empereur) : ce théâtre est spécialement destiné à la représentation de toute espèce de comédies ou drames, mêlés de couplets, d'ariettes et *de morceaux d'ensemble*.

L'Opéra-Buffa doit être considéré comme une annexe de l'Opéra-Comique; il ne peut représenter que des pièces écrites en italien.

Aucun des airs, romances et morceaux de

musique qui auront été exécutés sur les théâtres de l'Opéra et de l'Opéra-Comique ne pourra, sans l'autorisation des auteurs ou propriétaires, être transporté sur un autre théâtre de la capitale, même avec des modifications dans les accompagnements, que cinq ans après la première représentation de l'ouvrage dont ces morceaux font partie.

Sont considérés comme théâtres secondaires :

1° Le théâtre du Vaudeville, établi en 1792.

Son répertoire ne doit contenir que de petites pièces mêlées de couplets sur des airs connus, et des parodies;

2° Le théâtre des Variétés, boulevard Montmartre.

Son répertoire est composé de petites pièces dans les genres grivois, poissard ou villageois, quelquefois mêlées de couplets sur des airs connus;

3° Le théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Il est spécialement destiné au genre appelé mélodrame, aux pièces à grand spectacle; mais dans les pièces du répertoire de ce théâtre, comme dans toutes les pièces des théâtres secondaires,

on ne pourra employer, pour les morceaux de chant, que des airs connus.

On ne pourra donner sur ce théâtre des ballets dans le genre historique et noble; ce genre étant exclusivement réservé au grand Opéra;

4° Le théâtre dit de la Gaîté (établi en 1760), et l'Ambigu-Comique, son annexe (fondé en 1772), sont spécialement destinés aux pantomimes de tout genre, mais sans ballets, aux arlequinades et autres farces dans le goût de celles données autrefois par Nicolet sur ce théâtre;

5° Le théâtre des Variétés étrangères.

Le répertoire de ce théâtre ne pourra être composé que de pièces traduites des théâtres étrangers.

Aucun des théâtres de Paris ne pourra jouer des pièces qui sortiraient du genre qui lui a été assigné.

Mais lorsqu'une pièce aura été refusée à l'un des trois grands théâtres, elle pourra être jouée sur l'un ou sur l'autre des théâtres de Paris, pourvu toutefois que la pièce se rapproche du genre assigné à ce théâtre.

Lorsque les directeurs ou entrepreneurs de spectacles voudront s'assurer que les pièces qu'ils

auront reçues ne sortent point du genre de celles qu'ils sont autorisés à représenter, et éviter l'interdiction inattendue d'une pièce dont la mise en scène aurait pu leur occasionner des frais, ils pourront déposer un exemplaire de ces pièces dans les bureaux du ministère de l'intérieur.

Lorsqu'une pièce ne *paraîtra pas être du genre qui convient au théâtre qui l'aura reçue*, les entrepreneurs ou directeurs en seront prévenus par le ministre.

L'examen des pièces dans les bureaux du ministère de l'intérieur, et l'approbation donnée à leur représentation, ne dispenseront nullement les directeurs de recourir au ministère de la police, où les pièces doivent être examinées sous d'autres rapports.

II

Mettons en présence 1806, 1807 et 1860; comparons la situation que le décret de 1806 et les règlements de 1807, pleins de sagesse, de justice et de prévoyance, faisaient aux théâtres de Paris et aux directeurs, à l'état présent des choses, et constatons les changements qui ont pu se produire dans l'espace de cinquante-trois ans.

Il est certain qu'après 93, sous le Directoire, le goût du théâtre devint une passion dans toutes les classes de la société; plusieurs de nos célébrités dramatiques jouèrent d'abord la tragédie ou la comédie sur de petits théâtres non autori-

sés, et pour ainsi dire cachés au fond d'une cour, d'une allée ou d'une boutique, et dans les rues les plus obscures. Adrienne Lecouvreur, encore enfant, ne joua-t-elle pas la comédie dans la maison d'un épicier de la rue Férou ? Le décret de 1806 vint d'abord mettre fin à cette licence, à tous les désordres qui devaient en être la suite.

Tout directeur fut tenu de justifier devant le ministre de l'intérieur des ressources financières qui devaient assurer l'exécution de ses engagements.

Cette formalité fut plus d'une fois négligée depuis 1807, au grand détriment des artistes et des fournisseurs.

Les règlements de 1807 établissent une classification hiérarchique des théâtres de Paris. Un fait qui n'est pas sans importance, et que nous devons faire remarquer ici, c'est que dans la classification des grands théâtres, le théâtre Français, *le théâtre de l'Empereur*, est mis en première ligne et placé avant l'Opéra ; Napoléon Ier appréciait, aimait, honorait nos chefs-d'œuvre dramatiques et littéraires. On sait de quelle estime il entourait surtout le nom de Corneille, dont

Voltaire, comme il le dit lui-même, se plaisait à *éplucher* les œuvres et le style. C'est en écoutant la tragédie de *Cinna* que Napoléon s'écriait : « J'aurais fait du grand Corneille mon premier ministre. » Il se passionnait surtout pour cette scène entre Auguste, Cinna et Maxime, sur le choix à faire de la république ou de l'empire ; peut-être son orgueil trouvait-il dans ce dialogue un éloge transparent de sa politique, et comme une admiration anticipée de son règne. On comprend, en effet, combien il devait applaudir à ce langage de Cinna, langage plein d'allusions à la grande situation que Napoléon Ier venait de se créer :

. . . . . .
. . . . . et c'est sans attentat,
Que vous avez changé les formes de l'État.
. . . . . .
. . . . . Et tous les conquérants
Pour être usurpateurs, ne sont pas des tyrans ;
Quand ils ont sous leurs lois asservi des provinces,
Gouvernant justement, ils s'en font justes princes.
C'est ce que fit César ; il vous faut aujourd'hui
Condamner sa mémoire, ou faire comme lui.
. . . . . .
Et cette liberté qui lui semble si chère,
N'est pour Rome, seigneur, qu'un bien imaginaire,
Plus nuisible qu'utile, et qui n'approche pas
De celui qu'un bon prince apporte à ses états.

Avec ordre et raison les honneurs il dispense,
Avec discernement punit et récompense,
Et dispose de tout, en juste possesseur,
Sans rien précipiter, de peur d'un successeur.
Mais, quand le peuple est maître, on n'agit qu'en tumulte,
La voix de la raison jamais ne se consulte;
Les honneurs sont rendus aux plus ambitieux,
L'autorité, livrée aux plus séditieux,
. . . . . .

Enfin, Cinna ajoute :

Seigneur, pour sauver Rome, il faut qu'elle s'unisse,
En la main d'un bon chef, à qui tout obéisse;
Si vous aimez encore à la favoriser,
Otez-lui les moyens de se plus diviser.
. . . . . .
Conservez-vous, seigneur, en lui laissant un maître,
Sous qui son vrai bonheur commence de renaître.
. . . . . .

Rappelons ici que Cinna, sous ces paroles de courtisan, de flatteur, cachait tout un plan arrêté pour assassiner Auguste.

Le règlement de 1807 veut que l'Opéra-Buffa ne soit considéré que comme une annexe de l'Opéra-Comique. Mais le théâtre des Italiens, en faisant exécuter par les artistes les plus célèbres de toutes les nations, de toutes les écoles, les

chefs-d'œuvre de Mozart, de Rossini, de Verdi, de Bellini, de Donizetti, de Mercadante, etc., a pris un rang plus important, plus élevé que celui qu'on lui assignait.

L'ancien théâtre de l'Impératrice, l'Odéon qui, en 1807, ne devait jouer que la comédie, joue depuis longtemps la tragédie, peut-être même aujourd'hui, plus souvent que le Théâtre-Français, dont il est resté l'annexe. Un certain nombre de tragédiens et de tragédiennes ont même passé de l'Odéon au Théâtre-Français.

Nous ferons observer aussi que dans le règlement de 1807 on se préoccupe déjà de sauvegarder les intérêts des compositeurs français, en ne permettant de transporter sur un autre théâtre *aucun des airs, romances ou morceaux de musique*, même avec des modifications dans les accompagnements, que cinq ans après la première représentation de l'ouvrage dont ces morceaux font partie.

Parmi les théâtres secondaires, était autorisé *le théâtre des Variétés étrangères*; son répertoire ne devait se composer que de pièces traduites. Depuis longtemps ce théâtre n'existe plus; mais nous avons vu souvent se produire sur les

diverses scènes de Paris des traductious des chefs-d'œuvre étrangers.

Le règlement de 1807 insiste surtout pour qu'aucun des théâtres de Paris ne sorte du genre qui lui a été assigné.

Tous nos théâtres éludent depuis longtemps cette défense réglementaire.

L'Opéra-Comique n'a-t-il pas souvent représenté de grands opéras avec des ballets, avec la plus riche mise en scène, et dont les principaux personnages étaient, comme à l'Opéra, des dieux, des rois ou des héros? La Comédie-Française n'a-t-elle pas plus d'une fois représenté de petits actes rentrant tout à fait dans le genre assigné aux théâtres secondaires, et ne voyons-nous pas tous les jours des théâtres secondaires, le Vaudeville, le Gymnase, représenter des comédies et des drames en quatre et cinq actes, rentrant dans le genre assigné au Théâtre-Français et à l'Odéon, non toutefois aujourd'hui sans en avoir obtenu à l'avance l'autorisation du ministre d'État?

Je constate seulement l'état actuel des choses; je n'ai ni le droit, ni la prétention de m'ériger ici en censeur de notre littérature dramatique. L'analyse, la critique presque quotidiennes des pièces

de théâtre, dans tous les journaux, n'est-elle pas confiée à des écrivains pleins de savoir, d'une féconde vivacité d'esprit, d'une inépuisable originalité de style ? A ces écrivains, plus ou moins célèbres, la mission de dénoncer, de censurer les déviations, les écarts de la voie sacrée, de mettre en relief, par de légitimes éloges, le *nouveau* et le *magistral;* à ces écrivains la mission de rendre des arrêts d'autant plus justes, d'autant plus sévères, que le public du parterre et de l'orchestre abdique complétement aujourd'hui le rôle sérieux d'arbitre, de juge littéraire. Une seule pénalité est infligée par le public : son absence, à tous les ouvrages médiocres; mais cette pénalité n'est ni la moins humiliante, ni la moins redoutée.

Depuis 1807, plusieurs théâtres nouveaux se sont élevés ; parmi les théâtres de musique, il faut mettre en première ligne le Théâtre-Lyrique. En outre de nouveaux opéras, grands ou petits, d'auteurs plus ou moins connus, ce théâtre a fait exécuter avec un grand succès, des chefs-d'œuvre de Gluck, de Weber, de Mozart.

Un petit théâtre de musique, sous le titre de Bouffes-Parisiens, s'est, pour ainsi dire, créé un genre à part : c'est *un second Théâtre des Varié-*

tés ayant le privilége de chanter des airs nouveaux, d'exécuter des ouvertures et de grands morceaux d'ensemble. M. Offenbach est l'Halévy, l'Auber, le Rossini, le Verdi de ce *grand* opéra en miniature.

Sous la Restauration s'éleva le Gymnase, qui prit bientôt le titre de *Théâtre de Madame ;* un traité fut passé, tout d'abord, entre la direction de ce théâtre et M. Scribe.

Moyennant une pension viagère de 6,000 fr. M. Scribe s'engagea à ne porter de pièces d'aucun genre à aucun autre théâtre que le Gymnase ; l'Opéra, l'Opéra-Comique et le Théâtre-Français exceptés. Par de nombreux ouvrages, qui peignaient avec vérité, esprit et convenance les mœurs nouvelles de la Restauration, M. Scribe commença et continua pendant un assez long temps la fortune du Gymnase.

Quelques autres théâtres très-secondaires, théâtres de vaudevilles, entre autres le *Théâtre du Palais-Royal,* autorisé seulement après 1830, se sont encore élevés avec privilége, depuis que les anciens théâtres de ce genre ne représentent guère que de grands ouvrages.

Mais tandis que le vaudeville est très-aban-

donné en France, il défraye le répertoire des théâtres à l'étranger ; nous prêtons de l'esprit et de la gaieté aux peuples qui en manquent.

S'il ne s'est produit depuis 1807 que d'insignifiantes modifications dans la constitution administrative des théâtres de Paris, le public français, au milieu de fréquents et prompts changements de gouvernement, de systèmes politiques et philosophiques, souvent les plus contraires, le public français s'est surpris à prendre de nouvelles habitudes, de nouvelles mœurs et des goûts nouveaux en fait de littérature et de beaux-arts.

Sous la Restauration, la lecture des chefs-d'œuvre dramatiques étrangers traduits ; l'étude plus répandue du moyen âge ; et cette grande émeute romantique qui date de la préface de *Cromwell* de Victor Hugo, ont même entraîné un instant le public français à une rupture complète, mais non définitive, avec ses croyances classiques, avec ses vieilles, ses plus religieuses admirations. La tragédie, qui florissait sous l'Empire, eut alors à subir d'injurieux dénigrements ; elle put reprendre ses bandeaux, ses couronnes et ses poignards, aux applaudissements de la foule, sous le règne de Rachel ; mais ne semble-t-elle pas en-

sevelie aujourd'hui dans le même tombeau que cette illustre tragédienne, ravie trop tôt à des éloges mérités ? Cette agitation romantique d'un moment aura toutefois laissé d'heureuses traces : par leurs efforts passionnés, par leurs audaces plus ou moins heureuses, mais surtout par quelques œuvres d'un style plein de mouvement, de passion et de couleur, les romantiques ont peut-être transfusé un sang plus jeune dans les veines de notre vieille langue française ; une plus grande liberté me semble accordée même par la critique à l'auteur dramatique, sous conditions de situations émouvantes et d'effets saisissants.

A cette versatilité du public dans ses goûts littéraires, succède la plus triste indifférence.

Les auteurs et les acteurs se trouvent aujourd'hui en face d'un public profondément modifié par des habitudes, par des mœurs nouvelles, de dates plus ou moins reculées, en face d'un public trop affairé, trop préoccupé d'intérêts matériels, trop fatigué même des devoirs, des émotions de la journée, pour qu'à sa sortie de table, les œuvres de l'esprit puissent le passionner.

Une statistique facile à établir, plus facile en-

core à contrôler, élève, en moyenne, à *cinquante mille* par jour, pour l'année 1859, le nombre des voyageurs qui se pressent dans les gares de Paris, départs et arrivées réunis, étrangers ou provinciaux. Sur les vingt-cinq mille arrivants, un très-grand nombre visite nos théâtres comme il visite nos monuments, nos églises, nos musées, subissant les admirations stéréotypées, plus ou moins grotesques d'un domestique de place, *cicerone* ignorant et bavard.

Au théâtre, des claqueurs bruyants, des rieurs effrontés remplacent le soir, auprès des étrangers et des provinciaux, les *ciceroni* du matin.

Ce public bigarré, composé de spectateurs de tout pays, de tout patois, de toute fortune, de toute condition, disséminé dans les stalles d'orchestre, de parterre, d'amphithéâtre, dans les loges à divers étages, réuni au public distrait de Paris, ne représente-t-il pas, pour juger les œuvres de l'esprit, le suffrage universel vicié par ces faux juges, par ces claqueurs enrégimentés moyennant salaire?

Aussi les directions théâtrales ne savent-elles plus qu'inventer! De là, leurs efforts incessants,

et les plus osés, moins peut-être encore pour intéresser le public que pour l'étonner.

Nous ne sommes plus au temps où les tragédies de Corneille, de Racine se jouaient toutes sous le même portique, et les comédies de Molière dans le même salon. Ce *portique* de la tragédie; ce *salon* de la comédie, étaient d'ailleurs, en leur temps, des innovations. Chez les anciens, tragédies et comédies ne se jouaient que sur la place publique; *Mélite, la Veuve, la Galerie du Palais, la Suivante, la Place royale, le Menteur,* de Pierre Corneille, nos premières comédies en cinq actes et en vers, sont représentées dans un lieu public.

« Et puisque nous voilà dedans les Tuileries,
» Le séjour du beau monde et des galanteries... »

Dit le Menteur à son entrée en scène.

Ce fut Molière qui, le premier, mit en action sur le théâtre, dans un salon, la vie intime, la vie de famille de son temps.

La mise en scène de nos théâtres, petits ou grands, prend chaque jour des développements sans limites; l'art dramatique recrute même des

archéologues pour plus d'exactitude historique dans les costumes.

Nous ne sommes plus au temps où Voltaire écrivait à Lekaïn la lettre suivante du 22 juillet 1755 :

« *Mon grand acteur, voici un de vos admira-*
» *teurs que je vous dépêche. L'orphelin de la*
» *Chine est depuis longtemps entre les mains*
» *de M. d'Argental. Si vous voulez jouer cette*
» *pièce dès à présent, vous en êtes le maître.*
» *J'en donne la rétribution aux acteurs, en cas*
» *que vous commenciez par vous faire payer*
» *d'un bel habit sur cette rétribution.* »

Constatons, toutefois, que le Théâtre-Français maintient religieusement au répertoire, sans interruption et même dans leur primitive et traditionnelle simplicité, tous les chefs-d'œuvre classiques, lorsque, dans la compagnie, il se rencontre des acteurs dont le talent puisse en affronter les principaux rôles. Constatons aussi que le Théâtre-Français dont le répertoire a le mérite d'être très-riche, très-varié, est aujourd'hui un des

théâtres de Paris les plus suivis par le public : sérieux et juste éloge pour le Théâtre-Français et pour le public !

Les théâtres lyriques sont aussi, surtout aujourd'hui, l'objet d'une prédilection toute particulière, et, pour bien des raisons sérieuses, politiques et même économiques, nous appellerons ici sur ces théâtres la protection, devenue plus que jamais nécessaire, du gouvernement de l'Empereur.

III

Et d'abord, la musique n'a rien de révolutionnaire; elle représente au contraire la discipline : un orchestre est plus discipliné qu'un régiment; même l'*exactitude* et l'*heure militaires* ne peuvent être comparées à la précision des *mesures* et *des temps* en musique. La musique charme l'esprit et touche le cœur, elle adoucit, elle tempère la rudesse des mœurs démocratiques, aussi ne saurait-on trop encourager, trop favoriser les nombreuses sociétés d'orphéonistes, qui d'ailleurs se multiplient chaque jour.

Le gouvernement de l'Empereur prodigue avec

une haute intelligence, de féconds encouragements et d'utiles secours à l'agriculture et à l'industrie. Pour l'industrie, j'ai voté avec la très-grande majorité de mes collègues, au Corps législatif, beaucoup de millions. Dans la question des théâtres lyriques, on ne le sait pas assez, se trouve un grand côté économique et industriel. Qu'on me permette une comparaison : les théâtres lyriques sont pour ainsi dire, d'actives usines dont les produits défrayent un grand nombre d'importantes, de fructueuses industries, représentant même un chiffre assez élevé dans le tableau de nos exportations; ce sont surtout les partitions célèbres d'Auber, d'Halévy, d'Adam, de Meyerbeer, de Rossini, de Bellini, de Verdi, etc., etc. exécutées avec éclat et talent sur nos théâtres lyriques français et dans toute l'Europe, qui font vivre et prospérer l'industrie de la gravure et de l'impression de la musique, qui entretiennent et activent cette grande industrie de la facture instrumentale.

Entrons dans les chiffres :

Dans les tableaux des exportations dressés en 1819, par le comte Chaptal, l'exportation pour le commerce général de musique n'excédait pas

alors 3 à 400,000 francs. En 1848, elle a atteint, en chiffre rond, la somme de 6,000,000 de francs, d'après le tableau officiel du ministre du commerce.

Mais nous ferons remarquer que dans ce tableau, les exportations figurent seulement pour les valeurs déclarées, déclarations toujours au-dessous des valeurs réelles.

En 1848, la harpe, instrument qui ne vit plus guère que dans les orchestres, s'exporte pour 5,925 francs.

En 1830, tant à Paris qu'en province, la fabrication des pianos ne s'élevait guère qu'à 6,500 instruments; en 1847, tant à Paris qu'en province, le nombre des pianos construits dépasse déjà le chiffre de 8,667. La fabrication des pianos, dans la seule ville de Paris, excède certainement aujourd'hui 12,000 instruments.

En 1847, on estimait, en France, à 100,000 le nombre des pianos placés, disséminés. Aujourd'hui, en 1860, ce nombre doit être au moins quadruplé; aussi le conseil municipal eut-il un instant la pensée d'imposer les pianos. Le tableau officiel du ministre du commerce porte le

chiffre de l'exportation des pianos, *valeur déclarée*, à 2,816,710 francs.

En 1847, l'importance des affaires de la lutherie s'élevait à 300,700 francs et n'a guère varié depuis.

Le nombre des ouvriers luthiers employés à Mirecourt, varie de 7 à 800; mais si on joint à ces ouvriers et maîtres les ouvriers employés à la fabrique des chevilles, des chevalets, des touches, des cordes, des boutons et autres accessoires des instruments à archets; on atteint facilement le chiffre de 3,000 personnes, et le résultat des affaires commerciales de cette industrie peut s'élever à 500,000 francs.

On remarque une progression croissante dans la facture des *instruments à vent en bois*, depuis la révolution apportée par Boëlim à la perce de ces instruments pour les rendre plus justes.

La facture des instruments de cuivre a progressé dans de plus grandes proportions, dans ces dernières années. La France fut pendant longtemps tributaire de l'Allemagne pour les instruments de cuivre. Grâce à l'impulsion donnée par Ad. Sax à cette fabrication, grâce surtout à ses

inventions, c'est aujourd'hui la France qui exporte ces instruments dans tous les pays étrangers et même en Allemagne.

En 1847, l'importance des affaires commerciales pour les instruments de cuivre, s'élevait à 1,620,500 francs, depuis cette époque, il faut au moins doubler ce chiffre.

La fabrication des orgues a pris un grand développement, depuis l'introduction de cet instrument, par Hérold et par Meyerbeer dans *Zampa* et dans *Robert le Diable*, dans *le Domino noir*, par Auber, et, après eux, dans tous les grands opéras. L'introduction dans les appartements de cet instrument à anches libres, tels que harmonium, mélodium, etc., etc., a surtout activé cette fabrication. Quant aux orgues d'église, la fabrication en est restée stationnaire.

En 1847, l'importance des affaires commerciales, pour la facture de ces instruments, s'élevait à 1,441,950 fr.; l'exportation, en 1848, à 59,474 fr., valeur déclarée d'après le tableau officiel.

L'importance du commerce de la musique gravée représentait en 1830, comme dépense de fabrication, 1,300,000 francs, et l'emploi de

15,000 rames de papier. Aujourd'hui la consommation du papier pour la gravure de la musique s'élève à 29,000 rames.

Ces détails et ces chiffres sont empruntés, en partie, à l'ouvrage très-curieux, très-intéressant de M. le comte de Pontécoulant, sur la facture instrumentale, en partie, au tableau officiel d'exportation du ministère du commerce.

Les théâtres de musique de Paris alimentent d'abord nos théâtres de province, plus nombreux peut-être qu'on ne le pense. Ils sont desservis, dans les villes les plus importantes, par des troupes sédentaires ; dans les autres villes, par des troupes d'arrondissement ou des troupes ambulantes.

Dans les villes dont les troupes sont sédentaires, et même dans les villes d'arrondissement, les théâtres ne représentent guère que nos grands opéras et nos opéras comiques de Paris.

Villes dont les théâtres sont desservis par des troupes sédentaires.

AGEN.
AJACCIO.
AMIENS.
ABBEVILLE.
AVIGNON.
BAYONNE.
BESANÇON.
BÉZIERS.
BORDEAUX.
BOULOGNE.
CHARTRES.
CHERBOURG.
DIEPPE.
DIJON.
DOUAI.
DRAGUIGNAN.
GRENOBLE.
LE HAVRE.
LILLE.
LIMOGES.
LORIENT.
LYON :
— Grand Théâtre,
— Théâtre des Célestins.
MARSEILLE :
— Grand Théâtre,
— Gymnase Marseillais,
— Théât. d'élèves.
METZ.
MONTPELLIER.
NANCY.
NANTES :
— Grand Théâtre,
— Th. d. Variétés.
NIMES.
PERPIGNAN.
ROUANNE.
ROUEN :
— Théâtre des Arts,
— Théât. Français.
REIMS.
SAINT-ÉTIENNE.
SAINT-QUENTIN.
STRASBOURG.
TOULON.
TOULOUSE :
— Th. du Capitole,
— Th. des Variétés.
TROYES.
VERSAILLES.

27 de ces théâtres appartiennent à des villes.
7 à des particuliers.
1 à une société d'actionnaires.
10 théâtres sont inscrits sans désignation de propriétaires.

45 théâtres.

On compte dans tous les départements compris dans les arrondissements de théâtres, 193 théâtres.

104 appartiennent à des villes, — 12 à des sociétés d'actionnaires, — 48 à des particuliers, — 28 sont inscrits sans désignation de propriétaires. — Un seul théâtre appartient à l'État, celui d'Agde (Hérault).

On compte dans les départements non classés dans les arrondissements de théâtres, — 59 théâtres exploités à plus ou moins long intervalle, par des troupes ambulantes, — 28 appartenant aux villes, — 22 à des particuliers, — 1 à une société d'actionnaires, — 8 sans désignation de propriétaires.

D'après le décret de 1806, les préfets doivent rendre compte au ministre de l'intérieur de la

situation des théâtres de leur département. Je crains fort que cet article du décret ne soit tombé en désuétude : très-récemment, j'entendis à Bayonne, pendant la représentation d'un vaudeville, une scène improvisée à haute et intelligible voix, entre le jeune premier et le souffleur, dans les termes les plus grossiers et les plus injurieux, en présence même du sous-préfet.

A Bordeaux, j'ai assisté à une représentation de *Guillaume Tell*, de Rossini, avec la suppression complète du rôle de Mathilde, ainsi que l'annonçait l'affiche, et le public et l'autorité supérieure de tolérer de pareilles inconvenances!...

Les théâtres de musique de Paris alimentent encore les programmes des concerts payants, le répertoire des cafés concerts, aujourd'hui si nombreux à Paris et en province, moyennant une redevance aux compositeurs ; ils alimentent nos musiques militaires, aujourd'hui en voie de progrès.

La population des instrumentistes, des chanteurs et des cantatrices que produisent les conservatoires de Paris et de nos diverses provinces, population intéressante qui s'accroît chaque jour, ne vit, n'existe que par des engagements avec les théâtres lyriques.

IV

Depuis le commencement du siècle, l'administration de l'Opéra a subi de nombreuses vicissitudes : sous le premier Empire, une subvention fixée d'abord à 50,000 francs par mois, fût élevée par la suite à une somme annuelle de 720,000 francs. A cette importante ressource, augmentée des recettes du théâtre, Napoléon Ier ajouta une rétribution prélevée sur tous les théâtres secondaires et sur les recettes de toutes espèces de concerts autorisés. On ne pouvait alors afficher et donner un concert public sans l'autorisation du surintendant des théâtres ou du directeur de l'Opéra. Ces

autorisations ne s'accordaient que très-difficilement dans l'intérêt des recettes de l'Opéra. C'était la maison de l'Empereur qui administrait ce théâtre, non aux risques et périls de la liste civile, mais pour le compte de l'État, sous la forme d'une direction générale.

Ce régime fut adopté par la Restauration ; mais la liste civile du roi se chargea de l'Opéra pour son propre compte, et à forfait, moyennant la redevance continuée des concerts et des théâtres secondaires, et moyennant une subvention annuelle de l'État qui, jusqu'en 1830, s'éleva à 850,000 francs.

La commission de l'Opéra, nommée en 1854, sous Napoléon III, dans son rapport du 2 juillet de la même année, se montre inexactement renseignée, lorsqu'elle avance que cette gestion n'imposa à la liste civile, sous la Restauration, que des sacrifices modérés. La liste civile eut alors à combler des déficits considérables; les budgets de l'Opéra d'alors pouvaient s'équilibrer, mais un passif flottant, dont on ajournait chaque année le règlement, grossissait toujours ; sous M. de Lauriston, ministre de la maison du roi, on fut enfin forcé d'avoir recours à un moyen suprême

pour combler les déficits et pour suffire aux dépenses courantes.

Pour avoir droit à une pension, tous les artistes de l'Opéra, sans exception, même les employés à gages, subissaient mensuellement un prélèvement de 5 p. cent sur chaque douzième de leurs appointements; ce prélèvement assez important était destiné à constituer la caisse des pensions; sous M. de Lauriston, cette caisse, par ses recettes accumulées, possédait un titre de 50,000 francs de rente, 5 p. cent; c'est avec ce titre vendu à la bourse, qu'on put enfin payer les passifs accumulés de l'Opéra, qui s'élevaient à près d'un million, et subvenir aux frais de mise en scène d'un opéra en cinq actes, l'opéra *de Pharamond*, dont la première représentation eut lieu à propos du couronnement de Charles X, qui y assistait. La partition de cet opéra avait été écrite par divers compositeurs, entre autres par Berton, Chérubini, Boïeldieu, etc.

Toutes les pensions des anciens artistes de l'Opéra qui vivent encore, sont inscrites au grand-livre, depuis que la caisse des pensions a été administrativement dévalisée.

M. Sosthène Larochefoucault rendit, sous la

Restauration, d'immenses services à l'Académie royale de musique, en engageant à ce théâtre, même à des prix assez modérés, M. Levasseur et Mme Damoreau-Cinti, et en signant avec Rossini, moyennant une pension annuelle de 6,000 fr., en dehors des droits d'auteur, un traité par lequel cet illustre compositeur s'engageait à écrire, à faire représenter, tous les deux ans, un grand opéra. La Révolution de 1830 se montra magnifique envers Rossini: il refusa obstinément, malgré son traité, d'écrire pour le théâtre, après le succès populaire de *Robert-le-Diable;* et sa pension annuelle de 6,000 francs n'en fut pas moins inscrite au grand-livre [1].

[1] Directeur de l'Opéra à cette époque, j'offris personnellement une prime de 100,000 fr. à Rossini, pour un opéra en cinq actes, en dehors des droits d'auteur et de sa pension : la résistance du maestro fut invincible. J'avais même demandé à M. Scribe d'écrire le *scenario* d'un opéra en cinq actes pour le soumettre à l'avance à Rossini. L'illustre maestro vint chez M. Scribe entendre la lecture de l'opéra de *Gustave;* il prit des notes; il nota surtout comme la plus importante pour la partition, la grande scène du quatrième acte, *la scène de la conspiration;* mais Rossini, lorsque sa pension fut réglée et lui fut définitivement acquise, me rendit la libre disposition du *scenario* de M Scribe. Ce fut M. Auber qui se chargea d'écrire la musique de l'opéra de *Gust ve.*

Le 28 février 1831, la direction de l'Opéra fut mise en régie intéressée, sur le rapport d'une commission, nommée en 1831, approuvée par le ministre de l'intérieur, M. de Montalivet ; elle se composait du duc de Choiseul, président, de M. le baron d'Henneville, de MM. Hippolyte Royer-Collard, Armand Bertin, Edmond Blanc, et Cavé, secrétaire ; tous morts aujourd'hui : je pris donc la direction de l'Opéra à mes risques et périls, le 28 février 1831. Je remplissais, d'ailleurs, cette condition imposée à tout directeur de théâtre par le décret de 1806, de justifier devant le ministre de l'intérieur de mes ressources financières pour assurer l'exécution de mes engagements ; je justifiais du dépôt d'un cautionnement que M. de Montalivet avait élevé à la somme de 250,000 francs.

Le roi Louis-Philippe, au commencement de son règne, instruit des déficits qu'avait eu à combler, par des ressources extraordinaires, un ministre de Charles X, n'accepta point le patronage de l'Académie royale de musique.

« Il faut reconnaître, dit le rapport déjà cité de M. Troplong, membre de la commission de l'Opéra nommée en 1854, que le retour au ré-

gime de l'entreprise privilégiée, qui, sous l'ancienne monarchie, avait été si désastreuse, fut couronné d'un plein succès. »

Cet immense succès, je ne le dus qu'à *Robert-le-Diable*, à la *Juive*, à *Gustave*, etc., etc., à la *Sylphide*, à Mlle Taglioni ; aux artistes éminents, alors engagés pour un certain temps encore à l'Opéra, à des appointements modérés ; à Nourrit, à M. Levasseur, à Mmes Damoreau, Dorus-Gras, à Mlle Falcon, qui débuta sous ma direction ; je le dus à l'avénement de la bourgeoisie, de la garde nationale, public d'élite, qui payait ses stalles et ses loges, tandis que l'ancienne clientèle aristocratique de l'Opéra les occupait pour rien.

Malgré tout, la diminution progressive de ma subvention me fit craindre, avec raison, que mes ressources financières ne devinssent insuffisantes.

D'abord fixée dans mon *cahier des charges* à 810,000 fr. pour la première année, cette subvention était réduite à 760,000 pour la seconde et la troisième année, et à 710,000 fr. pour les trois dernières.

Mais, au 1er juin de la troisième année, elle fut encore réduite, par M. Thiers, pour le restant de mon bail, à 670,000 fr. Je réussissais trop, et

peut-être avec trop de bruit! Il vaut mieux faire pitié qu'envie.

La redevance payée à l'Opéra par les théâtres secondaires avait été supprimée en 1830.

Les *déficit* annuels me parurent, pour un prochain avenir, inévitables, et je me résignai prudemment à toutes les concessions qu'exigea de moi M. Thiers, alors ministre du commerce et des travaux publics, pour rompre, de gré à gré, le bail de ma régie intéressée, qui avait cependant encore deux années à courir.

L'Opéra, mis en entreprise, réussit sous ma direction, mais pour un temps très-court, et les entrepreneurs qui se succédèrent après moi, se passèrent les déficits comme une charge héréditaire, ainsi constitués en dettes dès leur début.

Le théâtre de l'Opéra fut donc tour à tour administré par des entrepreneurs et par le chef de l'État, moyennant une subvention plus ou moins élevée, inscrite au budget général des recettes et des dépenses, sans chance de perte pour la liste civile, sous Napoléon Ier; aux risques et périls de la liste civile sous la Restauration. La République, elle-même, en 1848, ne répudia pas le patronage dispendieux de l'Opéra.

Le rapport de M. Troplong, que j'ai déjà cité, dit avec raison que l'Opéra appartient à la France et à l'Europe; il montre que tous les concessionnaires privilégiés, excepté Lulli et l'entrepreneur de 1831, firent de malheureuses affaires.

D'après les conclusions de ce rapport, l'Opéra fut donc placé, en 1854, dans les attributions du ministre de la maison de l'Empereur, moyennant une subvention annuelle de 800,000 fr. payée par l'État et aux risques et périls de la liste civile. M. Crosnier, député au Corps législatif, fut d'abord chargé de la direction, sous la haute autorité du ministre de la maison de l'Empereur; mais au bout de peu de temps, il se retira volontairement, et fut remplacé par M. Alp. Royer, qui dut alors renoncer à la direction prospère et fructueuse du théâtre de l'Odéon.

Depuis l'avénement de cet administrateur habile, à qui l'on doit plus d'une œuvre dramatique restée au répertoire, l'Opéra est entré dans une voie nouvelle d'activité, de splendeur et de succès.

Louis XIV, Napoléon Ier, Louis XVIII, Charles X, Napoléon III, ont donc tous pensé que l'Opéra ne devait le céder ni en magnificence, ni en ar-

tistes de talent aux plus grands théâtre de l'Europe; que l'Opéra avait un caractère d'utilité publique, tellement d'utilité publique, qu'aucun gouvernement n'a consenti et ne consentira à fermer l'Opéra, et qu'il fallait à tout prix, dans les intérêts complexes des beaux-arts, des industries que nos théâtres lyriques font vivre et prospérer, dans l'intérêt de Paris et de la France, assurer à l'Opéra des ressources financières largement calculées.

A l'autorité de tous ces grands noms, je dois joindre une autorité nouvelle assez inattendue : celle de Louis-Philippe.

Au commencement de l'hiver 1847 [1], M. Aubert fut appelé par le roi Louis-Philippe; il fut reçu dans un petit salon intime des Tuileries; trois personnes seulement étaient présentes : le roi Louis-Philippe, la reine Amélie et Mme Adélaïde.

« — M. Auber, dit le roi en souriant, combien m'en coûterait-il pour faire exécuter l'oratorio d'Haydn au palais de Versailles ?

[1] Je tiens cette anecdote de M. Auber lui-même.

» — Sire, pour les répétitions et pour une bonne exécution, de 20 à 25,000 francs.

» — C'est trop cher pour moi, répond le roi.

» — C'est d'ailleurs une dépense inutile, dit la reine Amélie, généreuse et dépensière jusqu'à la prodigalité lorsqu'il s'agissait d'actes de charité et de bienfaisance.

» — Il est, plus que tu ne le penses, répliqua le roi, d'une sage politique d'honorer les artistes et les gens de lettres, de les recevoir, de les rapprocher du trône, de distraire et d'amuser la société de Paris. »

La reine, pour ne pas pousser la discussion plus loin, et peut-être pour ne pas contredire le roi, qu'elle respectait et qu'elle aimait tant, quitta le salon.

« — Mon frère, dit alors Mme Adélaïde, qui se plaisait à tout ce qui plaisait au roi, tu auras ton oratorio d'Haydn.

» — M. Auber, ajoute Louis-Philippe, je veux que tout l'hiver 47 et 48, on s'amuse à la cour; ayez la bonté de me faire remettre la liste des grands opéras et des opéras-comiques qui pourront être représentés, soit au théâtre des Tuileries, soit au théâtre de Versailles. En 1830,

j'avais de trop grosses affaires sur les bras pour ne pas charger un entrepreneur à ses risques et périls de la direction de l'Opéra. Cependant, lorsque M. Véron se retira en 1835, j'ai eu la pensée de faire administrer l'Opéra par Montalivet, dût-il en coûter par an, quelques centaines de mille francs à la liste civile; mais M. Véron avait, dit-on, réussi et gagné de l'argent; on m'eût certainement accusé de ne voir là pour moi qu'une bonne affaire, qu'une spéculation. »

On sait quelle catastrophe imprévue vint, en 1848, empêcher l'oratorio d'Haydn et mettre obstacle aux projets de plaisirs et de fêtes dont se préoccupait le roi Louis-Philippe en 1847.

V

L'Opéra, étant aujourd'hui administré par le ministre de la maison de l'Empereur, avec une subvention de 800,000 fr. de l'État, aux risques et périls de la liste civile, apprécions les préjudices qui doivent en résulter pour le Théâtre-Lyrique et pour l'Opéra-Comique.

Le grand Opéra, richement doté, ne recule et ne reculera devant aucun sacrifice pour l'engagement d'artistes de talent : il élève donc ainsi, par ces surenchères, le taux des appointements des chanteurs et des chanteuses.

Le Théâtre-Lyrique et l'Opéra-Comique en

sont et en seront donc réduits à ne composer leurs troupes qu'avec des artistes de second ordre, et même encore à des conditions assez onéreuses.

Il y a plus, lorsqu'à l'un de ces deux théâtres, un artiste réussit, l'Opéra lui ouvre ses portes, en lui offrant de séduisantes conditions d'engagement pour le présent et pour l'avenir. N'avons-nous pas vu déjà M. Roger, M. Boulo, Mme Vandenheuwel et d'autres, déserter ainsi l'Opéra-Comique pour l'Opéra? N'avons-nous pas vu M. Michot et Mlle Marie Sax, déserter ainsi pour l'Opéra le Théâtre Lyrique?

Ce dernier théâtre ne reçoit pas de subvention.

L'Opéra-Comique ne touche qu'une subvention minime comparée aux ressources financières de l'Opéra, et il est forcé de jouer et de chanter tous les jours, tandis que le Grand Opéra ne doit au public que trois représentations par semaine.

Serait-il juste, serait-il prudent d'abandonner ces deux théâtres au milieu de chances si défavorables?

Par l'accroissement des dépenses auxquelles ils

sont contraints, par l'insuffisance de leurs ressources financières, ne serait-il pas à craindre de les voir tomber, même avec des succès, de déficit en déficit dans des catastrophes désastreuses pour le grand art de la musique, pour toutes les industries qu'ils alimentent, pour nos compositeurs et pour tous les artistes exécutants?

VI

Qu'on me permette d'exposer ici un projet, qui d'après l'expérience que j'ai pu acquérir, donnerait les résultats les plus heureux, et serait digne de la grandeur, de la magnificence du second Empire.

Le Théâtre Lyrique et l'Opéra-Comique seraient placés dans les mêmes conditions administratives que le Grand Opéra; ils recevraient de l'État des subventions suffisantes, que le Corps législatif, après un sévère examen, ne se refuserait, sans doute, pas à voter ; ils seraient administrés par le ministre de la maison de l'Empereur ; chacun

de ces théâtres ayant un directeur spécial. L'Opéra, le Théâtre-Lyrique et l'Opéra-Comique seraient, comme autant de directions générales, placées sous l'autorité d'un ministre ; pas de nouvelles surintendances surtout ! l'unité de pouvoir est aussi nécessaire pour l'administration des théâtres, que pour le commandement d'un régiment, d'une armée.

Il faut nécessairement comprendre dans cette réforme administrative le Théâtre-Italien. Bien que ce théâtre ne profite qu'à une école étrangère, qu'à des artistes étrangers, qu'à des compositeurs étrangers, le Théâtre-Italien touche déjà une subvention, et le Théâtre-Lyrique, qui représente des intérêts français, n'en touche pas.

Il y a plus : tandis que l'Opéra enlève à l'Opéra-Comique et au Théâtre-Lyrique leurs meilleurs artistes, adoptés, applaudis par le public, le Théâtre-Italien, subventionné, enlève par surenchère à l'Opéra ceux ou celles de ses artistes qui peuvent lui être utiles. Mme Borghi-Mamo avait, par son talent et par la sonorité de sa voix, donné un certain relief aux rôles qu'elle chantait dans la *Magicienne* et dans *Herculanum*. Le Théâtre-Italien n'a-t-il pas réussi à engager Mme Borghi-

Mamo, en encourageant et en élevant les prétentions d'engagement de cette artiste à des conditions telles que l'Opéra n'a point voulu les accepter? C'eût été élever le taux relatif des appointements pour toute la troupe de l'Opéra à des chiffres ruineux.

Les quatre théâtres lyriques ainsi annexés ne seraient plus que des émules, et non plus des rivaux subventionnés, pour s'entraver et se nuire. Ils pourraient ainsi se défendre avec d'immenses ressources contre les théâtres de Londres, de Saint-Pétersbourg, et même de Bruxelles; le *Théâtre de la Monnaie* ne vient-il pas d'enlever par des surenchères d'appointement et de congés, Mlle Boulard et M. Jourdan, au théâtre de l'Opéra-Comique?

Le ministre de la maison de l'Empereur aurait ainsi sous son autorité un nombreux personnel d'artistes, pouvant se suppléer, et concourir au besoin, à une riche et brillante exécution; dans de solennelles circonstances, à une exécution exceptionnelle. Le public des théâtres lyriques qui, depuis plusieurs années, a pu entendre et applaudir les plus belles voix et les plus grands talents de l'Europe, Italiens, Allemands ou Fran-

çais, est devenu plus connaisseur, plus exigeant, et veut une brillante exécution pour les chefs-d'œuvre de nos compositeurs.

Le ministre de la maison de l'Empereur pourrait sûrement ainsi contraindre chaque théâtre à ne pas sortir du genre qui lui est assigné. Une réunion des quatre directeurs des théâtres lyriques aurait lieu, chaque semaine ; ils auraient à se concerter, à se prêter de mutuels secours, pour la plus grande splendeur et la plus grande prospérité de ces quatre théâtres. Je suis convaincu que, dans ces conditions, les recettes de ces théâtres lyriques ainsi annexés, et convenablement subventionnés, s'élèveraient à des chiffres tels, qu'ils n'imposeraient aucun sacrifice à la liste civile, et leurs succès seraient certainement la plus efficace protection pour nos grands théâtres de province, qui ont surtout besoin d'une grande variété de répertoire, leur public ne se renouvelant pas comme celui de Paris.

Dans cet état de choses, chœurs et orchestres seraient, sans doute, contraints à de plus fortes études, à un service plus pénible, mais il y aurait lieu, et ce serait l'occasion, d'augmenter leurs trop modiques appointements.

Dans les dernières sessions du Corps législatif, lors de la discussion du budget général des recettes et des dépenses, de justes réclamations se sont produites en faveur des petits appointements; et des crédits nouveaux ont été proposés et votés pour améliorer le sort de divers fonctionnaires trop peu rétribués. Devant le Corps législatif, l'insuffisance des appointements des artistes des chœurs et des orchestres de nos théâtres lyriques deviendrait un argument puissant pour l'augmentation des subventions de ces théâtres. Cette question des trop modiques appointements des artistes des chœurs et des orchestres a déjà été soulevée et traitée par M. Fiorentino dans le *Constitutionnel*.

Tout en conservant un directeur spécial pour chacun des quatre théâtres lyriques, la dépense des frais généraux diminuerait sensiblement : les achats d'étoffes pour les costumes, de toile et de bois pour les décorations, les achats de toutes sortes d'accessoires se feraient sur une plus grande échelle avec une baisse considérable. Une augmentation des subventions de l'État, pour les théâtres lyriques, non plus réclamée au nom d'intérêts privés, mais dans l'intérêt des arts et

de la grande industrie de la facture instrumentale, serait d'ailleurs demandée par le gouvernement au Corps législatif avec plus de chance de succès. Elle serait plus facilement accordée à une grande administration, placée sous la haute autorité d'un ministre de l'Empereur.

Ainsi, diminution de dépenses, d'une part; de l'autre, subventions d'un chiffre plus élevé; accroissement de recettes assuré par une meilleure exécution; augmentation légitime des petits appointements d'artistes, voilà le bilan financier et moral de mon projet.

Ces quatre théâtres lyriques, réunis sous la même administration supérieure, et l'Opéra surtout, trouveraient facilement les moyens de donner leur appui au Théâtre-Français, de lui fournir des sujets, musique et danse, pour représenter, comme au temps de Louis XIV, avec danse et musique, quelques-unes des comédies ballets de Molière [1]. Serait-il d'une mauvaise politique de donner à notre société démocratique

[1] *Le Malade imaginaire*, comédie-ballet en 3 actes;
Les Facheux, comédie-ballet en 3 actes;
La Princesse d'Élide, comédie-ballet en 3 actes;
Le Sicilien ou l'Amour peintre; comédie-ballet en 1 acte;

le spectacle de ces chefs-d'œuvre si splendidement représentés à la cour fastueuse de Louis XIV? Notre société démocratique a, plus qu'on ne le pense, un penchant pour les grands luxes et des goûts élevés ; ne se montre-t-elle pas assidue à l'Opéra et au Théâtre-Français ?

D'ailleurs, pour faire accepter le conseil que j'ose donner ici, je m'appuierai d'une autorité respectable et respectée, de l'autorité de Molière, en citant la courte préface placée en tête de *l'Amour médecin*.

AU LECTEUR.

« Ce n'est ici qu'un simple crayon, un petit » impromptu dont le Roi a voulu se faire un di- » vertissement. Il est le plus précipité de tous » ceux que Sa Majesté m'ait commandés ; et, » lorsque je dirai qu'il a été proposé, fait, appris » et représenté en cinq jours, je ne dirai que ce

Monsieur de Pourceaugnac, comédie-ballet en 3 actes ;
Les Amants magnifiques, comédie-ballet en trois actes ;
Le Bourgeois gentilhomme, comédie-ballet en 3 actes ;
Psyché, tragédie-ballet en 5 actes.

» qui est vrai. Il n'est pas nécessaire de vous
» avertir qu'il y a beaucoup de choses qui dé-
» pendent de l'action. On sait bien que les comé-
» dies ne sont faites que pour être jouées; et je
» ne conseille de lire celle-ci qu'aux personnes
» qui ont des yeux pour découvrir, dans la lec-
» ture, tout le jeu du théâtre. Ce que je vous
» dirai, c'est qu'il serait à souhaiter que ces sortes
» d'ouvrages pussent toujours se montrer à nous,
» avec les ornements qui les accompagnent chez
» le Roi. Vous les verriez dans un état beaucoup
» plus supportable; et les airs et les symphonies
» de l'incomparable M. Lulli, mêlés à la beauté
» des voix et à l'adresse des danseurs, leur
» donnent sans doute des grâces dont ils ont
» toutes les peines du monde à se passer. »

La commission nommée en 1854, pour l'Opéra seulement, serait consultée sur toutes les questions administratives des quatre théâtres lyriques: il est inutile de dire que pour l'exécution de ce projet, tous les intérêts des tiers seraient sauvegardés.

Même sans attendre l'expiralion des priviléges ayant encore plus ou moins de durée, la haute expérience et l'esprit de justice de S. Exc. M. le

ministre d'Etat, mèneraient peut-être à bien, sans trop de délais, des négociations entreprises et poursuivies dans un but d'utilité publique et de gloire nationale.

Mais je sais que tout auteur de projets plus ou moins nouveaux trouve devant lui pour le combattre des intérêts froissés; qu'il s'expose aux critiques et aux attaques personnelles : les critiques éclaireront la question. Quant aux attaques personnelles, j'ai toujours pris et je prendrai toujours gaiement, sans y répondre, les sorties dirigées contre moi; je me féliciterai de ces sorties si elles peuvent attirer l'attention du public et du gouvernement sur les innovations que je propose.

Je m'estimerais même heureux si les observations et les faits que je viens de présenter avaient au moins pour résultat de décider le gouvernement de l'Empereur et le Corps législatif à accorder, dans des intérêts élevés, dignes de sollicitude, une subvention au Théâtre-Lyrique et une élévation de subvention au théâtre de l'Opéra-Comique, même au théâtre de l'Opéra, sous la condition expresse d'une augmentation légitime, proportionnelle, des petits appointements d'artistes des chœurs et des orchestres.

VII

On remarquait la gaieté de Locke peu de temps avant sa mort: « Il faut vivre tant qu'on vit, répondit-il, » Locke est de bon conseil: jusqu'à la fin je vivrai. J'ai fait des projets toute ma vie, et c'est peut-être à ce point de vue qu'elle offre une certaine unité; j'ai fait le projet de devenir médecin; j'ai fait le projet de fonder une revue littéraire; j'ai fait le projet de diriger l'Opéra; j'ai fait le projet de ressusciter le *Constitutionnel;* j'ai fait le projet d'écrire sur la politique; j'ai fait le projet de publier de six à sept volumes : je ne sais plus trop combien! et le

public le sait encore moins que moi : *Mémoires d'un bourgeois de Paris, etc.;* enfin, j'ai fait, en vieillissant, le projet de n'en plus faire, de projets, et me voilà cependant rédigeant pour les théâtres tout un projet que je crois nécessaire, utile, juste et rationnel; pour les théâtres qui, quoi qu'on en puisse dire, ont quelque chose de moral, d'enivrant, de poétique; pour les théâtres qui, malgré quelques mauvais côtés, nous offrent les plus charmants, les plus vifs plaisirs de l'esprit, les plus poignantes, les plus douces émotions du cœur : plaisirs de l'esprit, émotions du cœur, on ne vit que pour ça! et, comme dit Locke, il faut vivre tant qu'on vit!

FIN.

OXFORD-TAYLOR INST.

TABLE

Pages.

Paris en 1860..... 1
Asile impérial de Vincennes, pour les ouvriers convalescents.. 41
Maison Eugène-Napoléon..... 67
Les Théâtres de Paris depuis 1806 jusqu'en 1860.. 91

68696042

140

PARIS EN 1860

LES

THÉATRES DE PARIS

DEPUIS 1806 JUSQU'EN 1860

PAR

M. L. VÉRON

Député et membre du Conseil général de la Seine

Illustré de 15 dessins par Bourdelin

PARIS

LIBRAIRIE NOUVELLE

Boulevard des Italiens, 15

A. BOURDILLIAT ET Cie, ÉDITEURS

1860

PARIS. — IMPRIMERIE DE LA LIBRAIRIE NOUVELLE
A. Bourdilliat, 15, rue Breda